
Code sportif blackball - 2026/2027

Ligue de Bretagne de Billard

Commission Sportive Régionale Blackball

13/09/2026



Table des matières

1	Généralités	1
1.1	Documents de référence	1
1.2	Finalité de ce document	2
1.3	Responsable sportif de ligue	2
1.4	Direction de jeu	2
1.5	Arbitrage	2
1.6	Respect des règlements	3
1.7	Tenue sportive réglementaire	3
1.8	Organisation des compétitions	3
1.9	Abréviations	4
1.10	Modifications annuelles	4
2	Championnats et tournois régionaux individuels	7
2.1	Championnats individuels	7
2.1.1	Catégories	7
2.1.2	Divisions	7
2.1.3	Conditions de participation	7
2.1.3.1	Conditions générales	7
2.1.3.2	Conditions spécifiques aux permanents BBET	8
2.1.4	Finalités des championnats	9
2.1.5	Établissement du classement	9
2.1.6	Attribution du titre	9
2.1.7	Distribution des récompenses	9
2.1.8	Primes	10
2.1.9	Qualification pour le championnat de France	10
2.2	Tournois individuels régionaux	11
2.2.1	Catégories	11
2.2.2	Conditions de participation	11
2.2.2.1	Conditions générales	11
2.2.2.2	Conditions spécifiques à la division BBET	11

2.2.3	Déroulement d'une étape de championnat individuel	12
2.2.3.1	Limites sur le nombre de participants	12
2.2.3.2	Procédure d'inscription	12
2.2.3.3	Têtes de série	14
2.2.3.4	Dates, lieux et planning théorique	15
2.2.3.5	Tableaux de compétition	16
2.2.3.6	Distances de jeu et durée des matchs	18
2.2.3.7	Tirages au sort	20
2.2.3.8	Points de classement	21
2.2.3.9	Récompenses et distribution des primes	22
2.2.3.10	Clôture de l'événement	22
3	Championnat par équipes	23
3.1	Finalités des championnats	23
3.2	Divisions	23
3.3	Conditions de participation	23
3.3.1	Conditions de participation nominales	23
3.3.2	Conditions spécifiques (le cas du joueur isolé)	24
3.3.3	Respect des conditions de participation	25
3.4	Procédure d'engagement	25
3.5	Transfert d'une équipe vers un autre club	26
3.6	Capitaine de l'équipe	26
3.7	Nom des équipes	27
3.8	Divisions de championnat par équipes	27
3.8.1	Division Nationale 1 (DN1)	27
3.8.2	Division Nationale 2 (DN2)	27
3.8.3	Division Nationale 3 (DN3)	27
3.8.4	Division Breizh 40 (B40)	27
3.8.5	Division Régionale 3 (DR3)	28
3.8.6	Division Régionale 4 (DR4)	28
3.9	Déroulement d'un match de championnat par équipes	28
3.9.1	Distance de jeu	28
3.9.2	Chronométrage et fautes de temps	28
3.9.3	Casse et tirage à la bande	29
3.9.4	Manche anticipée par erreur	29
3.9.5	Attribution des billards	29
3.9.6	Billard partagé	29
3.9.7	Remplacement de joueurs titulaires	30

3.9.8	Joueurs non-titulaires remplaçants	30
3.9.9	Résultat d'un match	31
3.10	Points de classement	32
3.11	Fonctionnement sportif	32
3.11.1	Groupes de divisions et capacité des groupes	32
3.11.2	Déroulement des championnats	32
3.11.2.1	Championnat Breizh 40	32
3.11.2.2	Championnat DR3	35
3.11.2.3	Championnat DR4	36
3.11.3	Montées et Descentes	36
3.11.3.1	Entre Breizh 40 et DR3	36
3.11.3.2	Entre DR3 et DR4	37
3.11.3.3	Cas particuliers	37
3.12	Dates, lieux et plannings théoriques	38
3.12.1	Championnat Breizh 40	38
3.12.2	Championnat DR3 et DR4	39
3.13	Distribution des récompenses	40
3.14	Championnat de France	40
4	Coupes par équipes	43
4.1	Généralités	43
4.1.1	Conditions de participation	43
4.1.2	Nombre de participants	43
4.1.3	Déroulement et distance d'un match	43
4.1.4	Procédure d'inscription	44
4.1.5	Droits d'engagement	44
4.2	Coupe de Bretagne	44
4.2.1	Finalité	44
4.2.2	Nombre d'équipes qualifiées	44
4.2.3	Formule de jeu et tirage au sort	45
4.2.4	Date, lieu et planning	46
4.2.5	Attribution du titre	46
4.2.6	Distribution des primes	47
4.2.7	Transmission des résultats	47
4.3	Coupe DR3-DR4	47
4.3.1	Formule de jeu	47
4.3.1.1	De 6 à 16 équipes inscrites	47
4.3.1.2	À partir de 17 équipes inscrites	47

4.3.2	Tirage au sort	47
4.3.3	Date, lieu et planning	47
4.3.4	Attribution du titre	48
4.3.5	Distribution des primes	48
5	Respect des règlements, forfaits et sanctions	49
5.1	Dispositions communes aux compétitions individuelles et par équipes	49
5.1.1	Retard	49
5.1.1.1	Au pointage	49
5.1.1.2	À l'appel des matchs	49
5.1.2	Abandon en cours de compétition	50
5.1.3	Disqualification	50
5.1.4	Cartons	50
5.2	Spécificités des compétitions individuelles	51
5.3	Comportement des joueurs	51
5.3.1	Forfait	51
5.4	Spécificités des compétitions par équipes	52
5.4.1	Comportement des équipes	52
5.4.2	Forfait	52
5.4.3	Forfait général	52
5.4.4	Encaissement du chèque de caution	53
6	Barèmes de points	55
6.1	Casse-ferme et ferme après casse	55
6.1.1	Casse ferme	55
6.1.2	Ferme après casse	55
6.2	Championnats individuels	55
6.2.1	Le classement "race"	55
6.2.2	Le classement glissant	56
6.2.3	Spécificités de la catégorie mixte	56
6.2.4	Catégorie mixte	56
6.2.4.1	Division Breizh Blackball Elite Tour	56
6.2.4.2	Division Challenger	57
6.2.5	Catégorie vétérans	60
6.2.5.1	De 1 à 32 joueurs	60
6.2.5.2	De 33 à 64 inscrits	60
6.2.6	Catégories féminin, espoir, junior et benjamin	61
6.2.6.1	De 1 à 8 inscrits	61

6.2.6.2	De 9 à 16 inscrits	61
6.2.6.3	De 17 à 32 inscrits	62
6.2.6.4	De 33 à 40 inscrits	62
6.2.7	Forfait Excusé, Forfait Non Excusé	63
6.2.7.1	Division Breizh Blackball Elite Tour	63
6.2.7.2	Autres catégories ou divisions	63
6.2.7.3	Points de goal-average	63
6.2.8	Forfaits liés à des impératifs fédéraux	63
6.3	Championnats par équipes	64
6.3.1	Attribution des points	64
6.3.2	Classement par équipes	64
7	Annexes	65
7.1	Feuille de match de championnat par équipes	65
7.2	Feuille de match de coupe par équipes	66
7.3	Tenue fédérale	67

1 Généralités

1.1 Documents de référence

Tout au long de ce document, il sera fait usage de la nomenclature suivante renvoyant à des documents disponibles en ligne :

- Code Sportif Blackball National : document détaillant les dispositions sportives à l'échelon fédéral, <http://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=30554>
- Tenue sportive fédérale : documents détaillant la tenue sportive fédérale <https://nextcloud.liguebretagnebillard.fr/s/EspaceDocumentaire?dir=/Commission%20Blackball/reglements/Saison%202026-2027>
- Code d'Arbitrage Blackball : document détaillant les règles du jeu de la Blackball, <http://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=34307>
- Code de Discipline National : document détaillant la procédure disciplinaire tant à l'échelon fédéral que de la ligue, <https://nextcloud.liguebretagnebillard.fr/s/EspaceDocumentaire?dir=/Commission%20Discipline>
- Calendrier Sportif : regroupe les dates des compétitions Blackball, <https://nextcloud.liguebretagnebillard.fr/s/EspaceDocumentaire?dir=/Commission%20Blackball/Calendrier/Saison%202026-2027>
- Résultats des Championnats par Équipe, <https://cuescore.com/bretagne/tournaments?q=Equipe&d=301&season=2026&s=2>
- Dispositions Financières, sur demande.
- Règles du Breizh killer, <https://nextcloud.liguebretagnebillard.fr/s/EspaceDocumentaire?dir=/Commission%20Blackball/reglements/Saison%202026-2027>
- Cahier des Charges, <https://nextcloud.liguebretagnebillard.fr/s/EspaceDocumentaire?dir=/Commission%20Blackball/Cahier%20Des%20Charges%20-%20TR/2026-2027>

La ligue de Bretagne utilise :

- pour sa gestion sportive le logiciel fédéral <https://cuescore.com/bretagne>,
- les tableaux cuescore <https://cuescore.com/schema/>,
- la cuisine pour ses besoins spécifiques <https://keginan.liguebretagnebillard.fr/>.

1.2 Finalité de ce document

Ce document a pour objectif de décrire l'offre sportive en Blackball au sein de la ligue de Bretagne de billard. En tant qu'organe déconcentré, ce document s'appuie sur les codes et règlements suivants : Code Sportif Blackball National, Code d'Arbitrage Blackball, Code de Discipline National (les liens vers ces documents sont renseignés à l'Article 1.1).

Toute situation ne se trouvant pas référencée dans le présent document ou les documents ci-dessus sera examinée par la commission sportive régionale Blackball pour y remédier. Elle peut être examinée sur place par le (ou les) représentant(s) de la commission si c'est un jour de compétition.

Ce document est validé avant diffusion par le président de la Ligue de Bretagne de billard.

1.3 Responsable sportif de ligue

La désignation et le rôle de responsable sportif de ligue sont explicités dans le code sportif national.

1.4 Direction de jeu

Lors des compétitions organisées par la ligue, un directeur de jeu ou un collège de directeurs de jeu est désigné par le responsable de la commission sportive régionale Blackball.

La désignation et le rôle de directeur de jeu sont explicités dans le code sportif national. Dans le cas d'un collège de directeurs de jeu, ce dernier assume le même rôle que le directeur de jeu.

1.5 Arbitrage

La désignation et le rôle des juges arbitres et des arbitres sont explicités dans le code sportif national.

L'auto-arbitrage lors des compétitions organisées par la ligue de Bretagne en Blackball est la règle. Néanmoins, en cas de litige, un joueur peut faire appeler un arbitre.

L'arbitre doit être arbitre de ligue ou arbitre fédéral et être à jour de sa licence pour la saison en cours. Il est désigné par la direction de jeu.

Le cas échéant, en l'absence d'arbitre, le directeur de jeu peut faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent être récusés par les joueurs.

En tout état de cause, l'arbitre agit selon les principes édictés par le Code d'Arbitrage Blackball (cf. Article 1.1).

1.6 Respect des règlements

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

En cas d'infraction, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

Certaines infractions au règlement sportif peuvent entraîner une sanction automatique définie dans le Chapitre 5. La sanction est prononcée oralement au joueur et par écrit par l'envoi d'un mail émanant du responsable de la commission sportive régionale Blackball et à destination de son club.

1.7 Tenue sportive réglementaire

La tenue sportive réglementaire est décrite dans l'annexe 2 du code sportif national ou directement en ligne (cf. Article 1.1 ou QR-Code en Annexe 7.3).

La tenue réglementaire est commune aux quatre disciplines fédérales (carambole, blackball, billard américain et snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et de championnats.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions fédérales.

1.8 Organisation des compétitions

Toute demande d'organisation de compétition doit se faire auprès de la CSRB.

Les compétitions peuvent avoir lieu dans un club, dans un local commercial, dans une salle de sport, une salle de spectacle, etc.

La CSRB est souveraine pour décider de l'attribution ou non d'une compétition.

L'organisation d'une compétition (durée, nombre de tables, etc) est imposée par le format de la compétition (exemple : un tournoi régional se joue sur 32 tables) et validée par la CSRB. Le cahier des charges d'un tournoi régional est disponible parmi les documents de référence 1.1.

1.9 Abréviations

- TR : Tournoi Régional
- TS : Tête de Série
- NTS : Non Tête de Série
- U23 : Espoir
- U18 : Junior
- U15 : Benjamin
- FE : Forfait Excusé
- FNE : Forfait Non Excusé
- CSRB : Commission Sportive Régionale Blackball
- CNB : Commission Nationale Blackball
- CAN : Commission Administrative Nationale

1.10 Modifications annuelles

Certaines informations du présent document sont modifiées annuellement afin de s'adapter à l'actualité sportive (champion de France en titre, joueurs Masters, nombre d'équipes inscrites au sein de la ligue etc). D'autres points sont par ailleurs à réviser lors de modifications apportées au code sportif national.

Ci-dessous la liste des articles concernés

Article	Périmètre	Nature de la révision
2.1.3	Fédéral	Conformité
2.1.4	Fédéral	Conformité
2.1.5	Fédéral	Conformité
2.1.9	Fédéral	Conformité
3	Ligue	Nombre de divisions
3.1	Fédéral	Conformité
3.2	Fédéral	Conformité
3.2	Ligue	Nombre de divisions
3.7	Fédéral	Conformité
3.8	Fédéral	Conformité

Article	Périmètre	Nature de la révision
3.11.1	Ligue	Nombre de divisions
3.11.2.3	Ligue	Nombre d'équipes inscrites en DR4
3.11.3.2	Ligue	Nombre d'équipes inscrites en DR4
3.11.3.3	Fédéral	Conformité
3.14	Fédéral	Conformité
4.2.1	Fédéral	Conformité
4.2.2	Fédéral	Conformité

2 Championnats et tournois régionaux individuels

2.1 Championnats individuels

2.1.1 Catégories

La ligue de Bretagne organise un championnat individuel Blackball dans 6 des 8 catégories définies dans le code sportif national :

- la catégorie *Espoir* (U23) regroupe les joueurs et les joueuses ayant moins de 23 ans au 31 décembre de la saison en cours ;
- la catégorie *Junior* (U18) regroupe les joueurs et les joueuses ayant moins de 18 ans au 31 décembre de la saison en cours ;
- la catégorie *Benjamin* (U15) regroupe les joueurs et les joueuses ayant moins de 15 ans au 31 décembre de la saison en cours ;
- la catégorie *féminine* regroupe les joueuses sans distinction d'âge ;
- la catégorie *vétérain* regroupe les joueurs et les joueuses ayant plus de 50 ans au 31 décembre de la saison en cours ;
- la catégorie *mixte* regroupe les joueurs et les joueuses sans distinction d'âge.

2.1.2 Divisions

La catégorie mixte comporte deux divisions : la division *Challenger* (Mixte Challenger) et la division *Breizh Blackball Elite Tour* (BBET).

Toutes les autres catégories comportent une unique division.

2.1.3 Conditions de participation

2.1.3.1 Conditions générales

Un joueur désirant participer au championnat individuel organisé par la ligue de Bretagne doit impérativement posséder une licence FFB dans un club dépendant de la ligue de Bretagne.

Un joueur, licencié au sein d'une autre ligue et venant de déménager récemment devra faire sa demande de mutation auprès de la CAN après accord conforme de sa ligue d'origine et de la ligue de Bretagne.

Les joueurs du Blackball Master ne sont pas autorisés à participer au championnat individuel régional hormis division Mixte Breizh Blackball Elite Tour.

2.1.3.2 Conditions spécifiques aux permanents BBET

Le championnat en division Breizh Blackball Elite tour est limité à 20 joueurs appelés joueurs permanents.

Les 20 joueurs permanents sont sélectionnés parmi :

- les quatorze joueurs les mieux classés de la saison précédente au classement Race de la division Breizh Blackball Elite Tour,
- les joueurs évoluant en Blackball Master souhaitant être permanents et n'apparaissant pas dans les quatorze joueurs du point précédent,
- les places disponibles pour arriver à 20 permanents sont attribuées aux mieux classés de la saison précédente au classement Race de la division Mixte Challenger.

Un joueur permanent régulièrement maintenu ne souhaitant pas être permanent l'année suivante sera remplacé par le premier joueur permanent relégué. Cette règle est appliquée autant que nécessaire jusqu'à épuisement des permanents maintenus refusant le maintien ou des joueurs relégués. Cette règle ne s'applique qu'aux joueurs en position de maintien ou d'accession et non aux joueurs ayant bénéficié d'un repêchage.

Un joueur de la division Challenger refusant la montée sera remplacé par le premier joueur non promu de la division Challenger.

Tout joueur déclinant une position de joueur permanent en BBET ne pourra prétendre à une invitation en BBET pour les demi-finales de ligue au cours de la saison sportive suivante. Il sera en outre limité à la participation à 4 compétitions Mixte Challenger.

Le cas spécifique de joueurs permanents U15, U18 et U23 sera étudié en début de saison, tout particulièrement pour les joueurs ne pouvant se qualifier par le circuit national dans leur catégorie.

La validation de l'engagement d'un joueur permanent est matérialisée par la réception par le responsable sportif d'un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 350€. Ce chèque est susceptible d'être encaissé après décision de la commission de discipline. La demande de saisine sera envoyée au président de la ligue dès lors que 3 forfaits dans la saison auront été constatés.

2.1.4 Finalités des championnats

Les différents championnats individuels permettent d'atteindre l'un des objectifs suivants :

- remporter le titre de champion de la ligue de Bretagne de la saison en cours dans la catégorie et/ou la division ;
- se qualifier pour les phases finales du championnat de France pour cette catégorie à l'exception des joueurs Blackball Master.

2.1.5 Établissement du classement

Pour chaque catégorie et division, le championnat individuel lors d'une saison régulière s'appuie sur les résultats des tournois régionaux individuels (habituellement : 7 tournois, le samedi des tournois régionaux définis à l'Article 2.2).

Le championnat individuel utilise le classement et le système de points des TR.

Un joueur peut participer à autant d'étapes qu'il le souhaite dans les limites des Articles 2.1.3 et 2.2.2.

2.1.6 Attribution du titre

Le premier joueur du classement à l'issue des compétitions individuelles de la saison est déclaré :

- "Champion de Bretagne Breizh Blackball Elite Tour - Saison XXXX-XXXX"
- "Champion de Bretagne Mixte Challenger de Billard Blackball – Saison XXXX-XXXX"
- "Champion de Bretagne Vétéran de Billard Blackball – Saison XXXX-XXXX"
- "Championne de Bretagne Féminine de Billard Blackball – Saison XXXX-XXXX"
- "Champion de Bretagne Espoir de Billard Blackball – Saison XXXX-XXXX"
- "Champion de Bretagne Junior de Billard Blackball – Saison XXXX-XXXX"
- "Champion de Bretagne Benjamin de Billard Blackball – Saison XXXX-XXXX"

2.1.7 Distribution des récompenses

Pour la remise des prix individuels, les joueurs doivent être en tenue de compétition.

Pour la catégorie mixte, la remise des prix se déroule après la dernière finale individuelle mixte, le dimanche du dernier tournoi régional.

Pour les catégories spécifiques, la remise des prix se déroule après leurs dernières finales individuelles, lors du dernier tournoi régional, sauf si ces finales ont lieu en même temps que la finale mixte, alors ces remises peuvent se faire en même temps que celles du mixte.

Le trophée du champion individuel Breizh Blackball Elite Tour est remis en jeu chaque saison avec inscription du nom du vainqueur.

2.1.8 Primes

Les championnats individuels ne sont pas primés.

2.1.9 Qualification pour le championnat de France

Dans chaque catégorie, un joueur peut obtenir sa qualification à la phase finale des championnats de France s'il répond à au moins un des critères suivants

- il est parmi les mieux classés du classement *race* national dans sa catégorie,
- il est parmi les mieux classés du classement *race* de la ligue dans sa catégorie et il n'appartient pas à la division Blackball Master.

Le nombre de places attribuées à la ligue dans chaque catégorie est communiqué par la CNB. Le tableau ci-dessous donne la répartition des places attribuées à la division mixte challenger et BBET.

Places attribuées	Mixte Challenger	Breizh Blackball Elite Tour
6	2	4
5	1	4
4	1	3
3	1	2
2	0	2

Dans tous les cas, aucun joueur ne pourra être qualifié

- au-delà de la 8^{ème} place en catégorie mixte challenger,
- au-delà de la 14^{ème} place en Breizh Blackball Elite Tour,
- au-delà de la 10^{ème} place pour les catégories spécifiques.

Le code sportif national (cf. Article 1.1) spécifie

- le nombre de joueurs qualifiés par les deux derniers critères,
- les règles de priorité de ces critères de qualification,
- les règles de repêchage notamment lorsqu'un joueur répond à plusieurs critères simultanément ou qu'il renonce à sa qualification aux phases finales du championnat de France.

Un joueur qualifié doit obligatoirement confirmer sa présence ou non au responsable Blackball régional (joignable par mail à blackball@liguebretagnebillard.fr) selon les modalités prévues (date limite, mode de transmission par mail ou formulaire en ligne etc). Toute absence de réponse avant la date limite sera traitée comme un refus.

Tout joueur forfait qui aurait confirmé sa participation aux championnats de France s'expose à un passage devant la Commission de Discipline compétente à l'initiative de la commission nationale Blackball.

Les points spécifiques non abordés sont détaillés dans le code sportif national Blackball (cf. Article 1.1).

2.2 Tournois individuels régionaux

2.2.1 Catégories

La ligue de Bretagne organise des tournois individuels régionaux dans les catégories et divisions définies aux Articles 2.1.1 et 2.1.2.

2.2.2 Conditions de participation

2.2.2.1 Conditions générales

Sont autorisés à participer aux tournois individuels régionaux :

- les licenciés FFB dans un club breton,
- les licenciés FFB dans un club d'une autre ligue dans la limite de deux TR par saison sportive.

2.2.2.2 Conditions spécifiques à la division BBET

Doivent participer au tournoi Breizh Blackball Elite Tour les joueurs permanents inscrits au championnat Breizh Blackball Elite Tour.

En sus des vingt joueurs permanents, quatre joueurs de la division Challenger sont invités. Il s'agit de joueurs non permanents licenciés en ligue de Bretagne ayant atteint les demi-finales lors de l'étape précédente, fût-elle la dernière étape de la saison sportive précédente.

Afin de palier l'absence d'un joueur permanent ou non, une place invitée supplémentaire est pourvue au joueur :

- ayant atteint les quarts de finale à l'étape précédente, fût-elle la dernière étape de la saison sportive précédente,

- le mieux positionné au classement glissant.

2.2.3 Déroulement d'une étape de championnat individuel

Pour chaque catégorie et division, une étape de championnat individuel lors d'une saison régulière se déroule le samedi des tournois régionaux.

2.2.3.1 Limites sur le nombre de participants

Selon la catégorie, le nombre de participants est limité :

Catégorie	Division	Nombre de participants maximum
Mixte	Breizh Blackball Elite Tour	24
Mixte	Challenger	240
Vétéran	-	64
Féminine	-	40
Espoir (U23)	-	40
Junior (U18)	-	40
Benjamin (U15)	-	40

2.2.3.2 Procédure d'inscription

Les joueurs doivent obligatoirement être inscrits via l'application Cuescore (cf. Article 1.1 pour le lien web).

2.2.3.2.1 Ouverture et clôture des inscriptions Les inscriptions sont ouvertes pour tous les événements en début de saison au moins trois semaines avant la première étape du championnat.

La clôture des inscriptions est le mardi, 4 jours avant la compétition, à 23h55.

2.2.3.2.2 Limites d'engagement simultané À chaque étape, un joueur ne peut prétendre participer à plus de 2 compétitions individuelles dans les catégories auxquelles il est éligible.

Pour les joueurs ou joueuses participant au tournoi vétéran, aucune participation dans une autre catégorie n'est possible.

Les joueurs permanents ou invités participant au tournoi Breizh Blackball Elite Tour renoncent à la participation à toute autre compétition. Une compensation en points pour les invités U15, U18 et U23 est décrite au Chapitre 6.

2.2.3.2.3 Droits d'engagement Le montant des droits d'engagement est déterminé annuellement par le responsable de la CSR Blackball et est disponible dans les Dispositions Financières (cf. Article 1.1).

2.2.3.2.4 Règlement des droits d'engagement : généralités

Règlement par chèque Hormis dans le cas d'une inscription à la saison, aucun règlement par chèque n'est accepté.

Règlement par carte bancaire Le règlement des droits d'engagement est possible par carte bancaire via la plateforme Stripe utilisée par Cuescore. Une commission de 1€ est prélevée par Cuescore au moment du paiement. Une fois le paiement par carte bancaire effectué, le joueur apparaît automatiquement dans la liste des inscrits sur Cuescore. Si tel n'est pas le cas, il est nécessaire de contacter le responsable des inscriptions de la CSR Blackball par courrier électronique à blackball@liguebretagnebillard.fr.

Inscription à la saison Il est possible pour les clubs ou les joueurs eux-mêmes de s'inscrire à la saison dans les mêmes conditions de remboursement en cas de forfait que pour les inscriptions unitaires.

Dans ce cas, un chèque du montant total des inscriptions est à adresser au responsable des inscriptions de la CSR Blackball disponible par courrier électronique à blackball@liguebretagnebillard.fr.

2.2.3.2.5 Règlement des droits d'engagement : joueurs invités au BBET Pour les joueurs invités, ce montant est prélevé sur la prime lors du TR précédent. Leur inscription est réalisée sur Cuescore par le responsable sportif. La participation en tant qu'invité au tournoi BBET devra être confirmée avant la fermeture des inscriptions. Le joueur invité peut renoncer à participer au tournoi BBET pour lequel il est invité. Par ce fait, il renonce également à la participation à toute autre compétition ayant lieu à la même date. Cette restriction ne s'applique néanmoins pas aux catégories spécifiques : décliner l'invitation n'empêche pas sa participation à d'autres compétitions.

2.2.3.3 Têtes de série

Les Têtes de Série (TS) sont des joueurs ou des joueuses qui intègrent les compétitions après les phases qualificatives ou bénéficient d'une certaine protection dans le tableau de compétition de leur catégorie en vertu de leur classement. Tous les autres joueurs ou joueuses sont des Non Têtes de Série (NTS).

La liste des TS dans chaque catégorie est déterminée à partir de la liste définitive des inscrits validée par le responsable des inscriptions au sein de la CSR Blackball de la ligue 2.2.3.2.

La notion de TS dépend à la fois de la catégorie et division considérée ainsi que du nombre d'inscrits à la compétition.

La liste des TS est communiquée sur Cuescore (cf. Article 1.1) le jeudi précédant la compétition.

2.2.3.3.1 Têtes de série en division Breizh Blackball Elite Tour Parmi les inscrits, les 8 premiers joueurs au classement glissant sont désignés têtes de série.

2.2.3.3.2 Têtes de série en division Mixte Challenger

De 1 à 64 inscrits Parmi les inscrits, 8 joueurs sont désignés TS choisis parmi les joueurs les mieux classés du classement individuel glissant (défini par l'Article 6.2.2).

De 65 à 80 inscrits Parmi les inscrits, 16 joueurs sont désignés TS choisis parmi les joueurs les mieux classés du classement individuel glissant (défini par l'Article 6.2.2).

De 81 à 240 inscrits Parmi les inscrits, 32 joueurs sont désignés TS choisis parmi les joueurs les mieux classés du classement individuel glissant (défini par l'Article 6.2.2).

2.2.3.3.3 Têtes de série dans la catégorie Vétéran

De 1 à 32 inscrits Parmi les inscrits, les 4 joueurs les mieux classés du classement individuel glissant (défini par l'Article 6.2.2).

De 33 à 64 inscrits Parmi les inscrits, les 8 joueurs les mieux classés du classement individuel glissant (défini par l'Article 6.2.2).

2.2.3.3.4 Têtes de série dans les catégories Féminine, Espoir, Junior et Benjamin

De 1 à 32 inscrits Les 4 inscrits les mieux positionnés au classement glissant sont désignés TS.

De 33 à 40 inscrits Les 8 inscrits les mieux positionnés au classement glissant sont désignés TS.

2.2.3.4 Dates, lieux et planning théorique

Les dates ainsi que les lieux de compétition sont définis chaque saison par la CSR Blackball. Ces informations sont regroupées dans le Calendrier Sportif (cf. Article 1.1).

Les compétitions individuelles sont organisées théoriquement le samedi des tournois régionaux.

Pour chaque compétition individuelle de chaque étape de championnat individuel, les horaires de convocations sont renseignés sur Cuescore (le jeudi avant la compétition). À défaut d'un horaire de convocation spécifique défini dans le planning des matchs sur Cuescore, l'horaire de convocation est celui du début de la compétition également renseigné dans le descriptif général de la compétition disponible sur Cuescore. L'horaire de convocation peut être décalé entre deux tours de jeu ou deux tableaux. Une marge est conservée pour palier les forfaits par nature imprévisibles.

De ce fait, tout retard est sanctionné conformément à l'Article 5.1.1 du Chapitre 5. C'est tout particulièrement le cas pour la catégorie mixte.

Néanmoins, afin que chacun puisse prendre ses dispositions de manière suffisamment anticipée, les horaires de convocation seront toujours postérieurs à ceux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Horaire	Catégorie	Stade de la compétition	Convocations
08h30	Espoir (U23)	Phases Qualificatives	NTS (+TS)
08h30	Mixte Challenger	Phases Qualificatives	NTS
09h30	Mixte Challenger	1 ^{er} tour Phases Finales	TS
10h30	Benjamin (U15)	Phases Qualificatives	NTS (+TS)
12h30	Breizh Blackball Elite Tour	1 ^{er} tour	NTS
14h00	Junior (U18)	Phases Qualificatives	NTS (+TS)
14h15	Breizh Blackball Elite Tour	2 ^{ème} tour	TS
15h00	Vétéran	Phases Qualificatives	NTS (+TS)
16h00	Breizh Blackball Elite Tour	1 ^{er} tour perdant	-

Horaire	Catégorie	Stade de la compétition	Convocations
16h00	Féminine	Phases Qualificatives	NTS (+TS)
17h45	Breizh Blackball Elite Tour	Huitième	-
19h30	Breizh Blackball Elite Tour	Quart	-
21h15	Breizh Blackball Elite Tour	Demi	-

Ces horaires ne tiennent toutefois pas compte des échauffements libres définis ci-dessous :

- les joueurs participant aux compétitions espoir et mixte challenger disposent d'un temps d'échauffement libre de 08h à 08h15.
- les joueurs NTS participant à la compétition Breizh Blackball Elite Tour disposent d'un temps d'échauffement libre de 12h15 à 12h25. Les joueurs TS participant à la compétition Breizh Blackball Elite Tour disposent d'un temps d'échauffement libre de 14h00 à 14h10.
- les autres joueurs et joueuses disposent de quelques minutes pour s'échauffer avant leur 1^{er} match (limité à 5 minutes et/ou un rack).

Les finales des catégories mixte, féminine et vétéran se jouent le dimanche à 13h.

En cas de retard sur le planning, selon la disponibilité des joueurs, la direction de jeu peut décider de faire jouer les demi-finales de la catégorie mixte challenger le dimanche. La direction de jeu s'assurera que ces modifications n'interfèrent pas avec les compétitions par équipes le dimanche (voir 3.12.1).

2.2.3.5 Tableaux de compétition

Les tableaux de compétition dépendent à la fois des catégories, des divisions et du nombre d'inscrits.

2.2.3.5.1 Division Breizh Blackball Elite Tour

La compétition comporte deux phases :

- une phase qualificative en double KO de 4 poules de 6 joueurs comportant 8 TS avec qualification des 4 premiers de chaque poule à la phase finale ;
- une phase finale de 16 joueurs en simple KO.

2.2.3.5.2 Division Mixte Challenger

De 1 à 64 inscrits

La compétition comporte deux phases :

- une phase qualificative en DKO d'une unique poule de 64 joueurs avec qualification des 16 premiers à la phase finale ;
- une phase finale en simple KO.

De 65 à 80 inscrits La compétition comporte deux phases :

- une phase qualificative en double KO d'une unique poule de 64 joueurs avec qualification des 32 premiers à la seconde phase qualificative ;
- une seconde phase qualificative simple KO à 32 joueurs avec qualification des 16 premiers à la phase finale,
- une phase finale en simple KO avec intégration des 16 joueurs TS.

De 81 à 96 inscrits La compétition comporte deux phases :

- une phase qualificative en simple KO de 1 tour de jeu avec qualification des 32 premiers à la phase finale ;
- une phase finale en simple KO intégrant les 32 joueurs TS.

De 97 à 160 inscrits La compétition comporte deux phases :

- une phase qualificative en simple KO de 2 tours de jeu avec qualification des 32 premiers à la phase finale ;
- une phase finale en simple KO intégrant les 32 joueurs TS.

De 161 à 240 inscrits La compétition comporte deux phases :

- une phase qualificative en simple KO de 3 tours de jeu avec qualification des 32 premiers à la phase finale ;
- une phase finale en simple KO intégrant les 32 joueurs TS.

2.2.3.5.3 Catégorie vétéran Quelque soit le nombre d'inscrits, la compétition vétéran comporte une unique phase en simple KO.

2.2.3.5.4 Catégories féminine, espoir, junior et benjamin Les tableaux de compétition sont identiques pour ces quatre catégories et sont choisis en fonction du nombre d'inscrits.

De 1 à 32 inscrits La compétition comporte seulement une phase finale en simple KO.

De 33 à 40 inscrits La compétition comporte deux phases

- une phase qualificative en simple KO de 2 tours de jeu avec qualification des 8 premiers à la phase finale ;
- une phase finale à 16 joueurs avec intégration des TS.

2.2.3.5.5 Botanique des tableaux Cuescore

Catégorie	Division	Inscrits mini.	Inscrits maxi.	Réf. Cuescore
Mixte	BBET	24	24	32 (G4x8) - 16
Mixte	Challenger	1	64	Dble to SE 64/16
Mixte	Challenger	65	80	Dble to SE 64/32+16
Mixte	Challenger	81	96	SE 64+32
Mixte	Challenger	97	160	SE 128+32
Mixte	Challenger	161	240	SE 256+32
Vétéran	-	1	32	SE 32
Vétéran	-	33	64	SE 64
Spécifiques	-	1	8	SE 8
Spécifiques	-	9	16	SE 16
Spécifiques	-	17	32	SE 32
Spécifiques	-	33	40	SE 32+8

2.2.3.6 Distances de jeu et durée des matchs

Les distances de jeu sont déterminées selon la catégorie, la division, le nombre d'inscrits et la phase du tournoi.

En cas de retard trop important dans le planning, le directeur de jeu peut décider de réduire la distance des matchs de certains tours de jeu.

2.2.3.6.1 Division Breizh Blackball Elite Tour

Les matchs se jouent en 7 manches gagnantes.

À l'exception des deux premiers tours côté gagnant pour lesquels le temps imparti est de 99 minutes, les matchs sont limités à 90 minutes.

À l'issue du temps imparti, les parties s'arrêtent y compris celles en cours. En cas d'égalité au score, une partie décisive sur la base des règles d'un *pat* est effectuée. La casse est déterminée à l'aide d'un tirage à la bande selon les règles habituelles.

2.2.3.6.2 Division Mixte Challenger

De 1 à 64 inscrits Les matchs de la phase qualificative se disputent en 4 manches gagnantes.

Les matchs de la phase finale se disputent en 5 manches gagnantes.

La finale se dispute en 7 manches gagnantes.

De 65 à 80 inscrits Les matchs de la première phase qualificative se disputent en 4 manches gagnantes côté gagnant et en 3 manches gagnantes côté perdant.

Les matchs pour la seconde phase qualificative ainsi que la phase finale se disputent en 4 manches gagnantes.

La finale se dispute en 7 manches gagnantes.

De 81 à 208 inscrits Tous les matchs se disputent en 4 manches gagnantes.

La finale se dispute en 7 manches gagnantes.

2.2.3.6.3 De 209 à 240 inscrits Les matchs des 1^{er} et 2^{ème} tours se disputent en 3 manches gagnantes.

Tous les autres matchs se disputent en 4 manches gagnantes.

La finale se dispute en 7 manches gagnantes.

2.2.3.6.4 Catégorie vétéran

De 1 à 32 inscrits Les matchs se disputent en 4 manches gagnantes.

De 33 à 64 inscrits Les matchs des 1^{er} et 2^{ème} tours se disputent en 3 manches gagnantes.

Tous les autres matchs se disputent en 4 manches gagnantes.

2.2.3.6.5 Catégorie Féminine La finale se dispute en 4 manches gagnantes.

Tous les autres matchs se disputent en 3 manches gagnantes.

2.2.3.6.6 Junior et Benjamin Les matchs se disputent en 3 manches gagnantes.

2.2.3.6.7 Catégorie Espoir

De 1 à 32 inscrits Les matchs se disputent en 4 manches gagnantes.

De 33 à 40 inscrits Les matchs de la phase qualificative se jouent en 3 gagnantes.

Les autres matchs se disputent en 4 gagnantes.

2.2.3.6.8 Durée impartie pour la finale Quelque soit le nombre d'inscrits, en catégorie vétéran, féminine et mixte challenger :

- Le match de la finale est limité à 90 minutes.
- À l'issue du temps impartie, les règles du 3^{ème} alinéa de l'article 2.2.3.6.1 s'appliquent.

2.2.3.7 Tirages au sort

Le tirage au sort est effectué sur Cuescore par la commission régionale Blackball.

Le positionnement des TS, lorsque celui-ci dépend de leur classement, est indiqué dans le recueil des tableaux sur Cuescore (cf. Article 1.1).

2.2.3.7.1 Division Breizh Blackball Elite Tour Les 8 TS sont positionnées dans les poules de la phase qualificative en fonction de leur classement.

Les NTS sont positionnées par tirage au sort intégral dans les poules de la phase qualificative.

Les 8 joueurs issus du tableau perdant sont placés aléatoirement dans le tableau de la phase finale en élimination directe. Pour ce faire, chacun de ces joueurs sera invité à l'issue de son match qualificatif à tirer un numéro à la table de marque.

2.2.3.7.2 Division Challenger

De 1 à 64 inscrits Les TS sont positionnées automatiquement au 1^{er} tour en fonction de leur classement.

En cas de tableau incomplet, les TS les mieux classées bénéficient d'un blanc au premier tour.

Les NTS sont positionnées dans le tableau par tirage au sort intégral sur les places restantes.

De 65 à 240 inscrits Les NTS sont positionnées par tirage au sort intégral dans le tableau de la phase qualificative.

Les TS, s'il y a lieu, sont positionnées automatiquement dans le tableau de la phase finale en fonction de leur classement.

2.2.3.7.3 Catégorie vétéran Les TS sont positionnées automatiquement dans le tableau en fonction de leur classement.

En cas de tableau incomplet, les TS les mieux classées bénéficient d'un blanc au premier tour.

Les NTS sont positionnées dans le tableau par tirage au sort intégral sur les places restantes.

2.2.3.7.4 Catégories féminine, espoir, junior, benjamin

De 1 à 32 inscrits Les TS sont positionnées automatiquement au 1^{er} tour en fonction de leur classement.

En cas de tableau incomplet, les TS les mieux classées bénéficient d'un blanc au premier tour.

Les NTS sont positionnées dans le tableau par tirage au sort intégral sur les places restantes.

De 33 à 40 inscrits Les TS sont positionnées automatiquement dans le tableau de la phase finale en fonction de leur classement.

Les NTS sont positionnées par tirage au sort intégral dans le tableau de la phase qualificative.

2.2.3.8 Points de classement

Les points de classement attribués sont spécifiés dans le Chapitre 6

2.2.3.9 Récompenses et distribution des primes

2.2.3.9.1 Récompenses Lors de chaque étape du championnat individuel, les joueurs les plus performants de chaque compétition sont récompensés par la remise d'une médaille :

Catégories	Joueurs récompensés	Total
Breizh Blackball Elite Tour	Vainqueur, Finaliste	2
Mixte Challenger	Vainqueur, Finaliste, Demi-finalistes	4
Féminine	Vainqueur, Finaliste	2
Vétéran	Vainqueur, Finaliste	2
Espoir	Vainqueur, Finaliste, Demi-finalistes	2
Junior	Vainqueur, Finaliste, Demi-finalistes	4
Benjamin	Vainqueur, Finaliste, Demi-finalistes	4

2.2.3.9.2 Primes Hormis la catégorie benjamin, les compétitions dans les autres catégories sont primées. Le montant des primes est détaillé dans les Dispositions Financières (cf. Article 1.1).

Les joueurs doivent se présenter à la remise des trophées en tenue de compétition et **ce dès l'appel de l'organisateur.**

Les primes sont remises sur place par le club organisateur en échange du coupon de remise de prime à récupérer auprès de la table de marque.

À l'issue de chaque étape du championnat individuel, les primes non récupérées sont acquises par le club organisateur sauf si ce dernier est dans l'incapacité de remettre la prime aux joueurs s'étant présentés conformément à l'alinéa 3 du présent article.

Le versement des primes est assujéti au respect de l'Articles 2.1.7 et de l'alinéa 2 du présent article.

2.2.3.10 Clôture de l'événement

La CSR Blackball réalise les classements sur Cuescore dans les 48h suivant la compétition.

Dans le cas où les outils informatiques n'auraient pas pu être utilisés, le directeur de jeu appose sa signature sur toutes les feuilles de matchs et les transmet dans les 48h à la CSR Blackball.

Le cas échéant, le directeur de jeu adresse au responsable de la CSR Blackball un rapport circonstancié et signé sur les éventuels incidents survenus.

3 Championnat par équipes

La ligue de Bretagne organise un championnat par équipes dans 3 divisions.

3.1 Finalités des championnats

Les championnats par équipes de la ligue de Bretagne des différentes divisions permettent d'atteindre certains des objectifs suivants :

- remporter le championnat de sa division ;
- monter de division pour la saison suivante ;
- se qualifier pour la finale du championnat de France par équipes de division régionale pour les meilleures équipes bretonnes.

3.2 Divisions

Les championnats par équipes au niveau national comportent 3 divisions : Division National 1 (DN1), Division Nationale 2 (DN2) et Division Nationale 3 (DN3). Le fonctionnement de ces championnats est détaillé dans le code sportif national (cf. Article 1.1).

Au sein de la ligue de Bretagne, les championnats par équipes s'articulent autour des divisions :

- Division Breizh 40 (BZH40)
- Division Régionale 3 (DR3)
- Division Régionale 4 (DR4)

3.3 Conditions de participation

3.3.1 Conditions de participation nominales

Chaque joueur participant à un championnat par équipes doit répondre aux conditions de participation du championnat individuel de la ligue de Bretagne décrit à l'Article 2.1.3 (hormis les règles relatives

aux champions de France individuels en titre et les joueurs du Blackball Master).

À ces conditions de participation concernant les joueurs s'ajoutent les conditions spécifiques relatives au championnat par équipes décrit dans le présent article.

La participation d'une équipe à un championnat de la ligue de Bretagne est soumise à la validation par le responsable Blackball de la ligue de son engagement dont la procédure est détaillée à l'Article 3.4.

Les équipes de la ligue de Bretagne engagées dans le championnat DN1, DN2 ou DN3 ne peuvent pas participer aux championnats organisés par la ligue.

Une équipe doit par ailleurs répondre aux conditions suivantes :

- les joueurs composant une équipe sont licenciés au sein du même club ;
- chaque équipe est composée de 4 à 8 joueurs appelés joueurs titulaires ;
- un joueur ne peut être titulaire qu'au sein d'une seule équipe engagée en FFB que ce soit au sein d'une ligue ou au niveau national, y compris en cas de mutation prévue par l'Article 2.1.3 ;
- des titulaires peuvent être ajoutés en cours de saison avant la dernière journée de championnat pour y participer ;
- chaque équipe doit présenter au minimum 3 joueurs à chaque match ;
- les joueurs doivent porter une tenue conforme à l'Article 1.7.

3.3.2 Conditions spécifiques (le cas du joueur isolé)

Un joueur est dit isolé si le club dans lequel il est licencié n'engage aucune équipe lors de la saison en cours que ce soit dans les championnats par équipes en ligue de Bretagne ou au niveau national.

Un joueur isolé

- peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite ;
- est considéré comme un joueur du club de son équipe pour cette catégorie, et peut donc prétendre être remplaçant dans une autre équipe de ce même club (cf. Article 3.9.8) ;
- doit adopter, lors des compétitions par équipes, une tenue conforme à l'Article 1.7 ;
- reprend les couleurs de son club d'appartenance lors des compétitions individuelles.

Une équipe ne peut accueillir qu'un seul joueur isolé, que ce soit un titulaire ou un remplaçant.

Le président du club souhaitant intégrer un joueur isolé et ce joueur devront en faire la demande auprès de leur ligue, laquelle sera seule décisionnaire.

3.3.3 Respect des conditions de participation

Le non-respect des conditions de participation peut aboutir à des sanctions détaillées dans le Chapitre 5.

3.4 Procédure d'engagement

Cet article synthétise les points essentiels de la procédure d'engagement d'une équipe. Les détails de la procédure sont communiqués par mail aux présidents de club ou à la salle partenaire par le responsable Blackball régional.

L'engagement d'une équipe est effectué par le président d'un club affilié ou la salle partenaire. Une équipe ne peut, de son propre chef, s'engager à une quelconque épreuve des championnats de France ou de ligue.

Le montant des droits d'engagements est fixé chaque saison par la ligue de Bretagne (voir les Dispositions Financières de la saison en cours, Article 1.1).

La procédure d'engagement consiste à

- remplir informatiquement le bordereau d'inscription pour chaque équipe ;
- envoi par mail au responsable Blackball régional du (ou des) bordereau(x) d'inscription ;
- envoi par courrier au responsable Blackball régional du (ou des) bordereau(x) d'inscription (imprimé(s)), du règlement (par chèque) des droits d'engagement de l'ensemble des équipes du club, d'un chèque de caution par équipe engagée (non encaissé sauf en cas de sanction dans le cadre du Chapitre 5).

L'engagement se fait uniquement au moyen du bordereau qui doit être impérativement renseigné et signé par le Président du club ou la salle partenaire, certifiant ainsi que les joueurs composant l'équipe sont à jour de leur licence et que le club est à jour de son affiliation (ou de sa cotisation pour une salle partenaire).

Le responsable Blackball régional communique les échéances exactes de la procédure. Néanmoins, à titre d'information, le calendrier **approximatif** est le suivant :

- **après la dernière journée de championnat de la saison n** : ouverture des préinscriptions obligatoires des équipes pouvant participer, lors de la saison $n + 1$, aux championnats **Breizh 40 et DR3** ; les préinscriptions des équipes DR4 sont facultatives mais fortement encouragées ;
- **fin juin** : clôture des préinscriptions obligatoires pour les équipes **Breizh 40** ; à ce stade, les équipes préinscrites **aux championnats Breizh 40 et DR3** s'engagent à participer à leur championnat respectif lors de la saison à venir ;

- **début juillet** : ouverture de l'inscription définitive de l'ensemble des équipes Breizh 40, DR3 et DR4 ;
- **début septembre** : clôture des inscriptions définitives.

3.5 Transfert d'une équipe vers un autre club

Le principe général est qu'une équipe appartient au club qui l'héberge. Néanmoins, si un club ne reconduit pas une équipe la saison suivante, et si cette équipe souhaite continuer à évoluer dans la division qui lui est attribuée, elle doit :

- obtenir un courrier du président du club sortant accordant le transfert de l'équipe vers le nouveau club ;
- s'assurer que l'équipe dans le nouveau club accueille au moins 3 joueurs titulaires de l'équipe la saison précédente ;
- obtenir l'accord de la CSR Blackball pour le transfert de l'équipe vers un autre club.

3.6 Capitaine de l'équipe

Lors de la procédure d'engagement (cf. Article 3.4), un des joueurs de l'équipe est désigné *capitaine*.

Il est responsable

- de la bonne tenue de la feuille de match,
- de la bonne tenue de ses joueurs,
- du respect du code sportif en vigueur,
- de l'organisation du chronométrage des parties prévues pour son équipe comme explicité à l'Article 3.9.2

Le capitaine de chaque équipe sera responsable du contenu du résultat de la feuille de match remise au directeur de jeu ou enregistrée sur Cuescore. En cas d'erreur, le capitaine doit prévenir immédiatement le directeur de jeu ou le responsable sportif.

Outre le président de club, le capitaine est l'interlocuteur reconnu entre son équipe et la CSR Blackball. Ils sont en particulier responsables de s'assurer que chacun de ses joueurs ont un compte Cuescore valide. Tout joueur n'apparaissant pas dans la composition de l'équipe sur Cuescore est réputé ne pas être titulaire de l'équipe.

3.7 Nom des équipes

Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de villes.

Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue (exemple: Joué-les-Tours DN1).

Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division (exemple : "Joué-les-Tours 1 DN1" et "Joué-les-Tours 2 DN1").

Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club puis de la division (exemple: "Marseille MBC DR1" et "Marseille SABM DR1").

Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre (exemple: "Marseille MBC 1 DR1", "Marseille MBC 2 DR1" et "Marseille SABM 1 DR1", "Marseille SABM 2 DR1").

3.8 Divisions de championnat par équipes

3.8.1 Division Nationale 1 (DN1)

La composition du groupe DN1 est spécifiée dans le code sportif national (cf. Article 1.1).

3.8.2 Division Nationale 2 (DN2)

La composition du groupe DN2 est spécifiée dans le code sportif national (cf. Article 1.1).

3.8.3 Division Nationale 3 (DN3)

La composition du groupe DN3 est spécifiée dans le code sportif national (cf. Article 1.1).

3.8.4 Division Breizh 40 (B40)

Le groupe Breizh 40 du championnat de ligue est composé des équipes ayant gagné leur appartenance à cette division lors de la saison précédente (équipes descendantes de DN3, équipes s'étant maintenues en Breizh 40 et montées de DR3).

3.8.5 Division Régionale 3 (DR3)

Le groupe DR3 du championnat de ligue est composé des équipes ayant gagné leur appartenance à cette division lors de la saison précédente (équipes descendantes de Breizh 40, équipes s'étant maintenues en DR3 et montées de DR4).

3.8.6 Division Régionale 4 (DR4)

Les équipes n'étant pas de division supérieure.

3.9 Déroutement d'un match de championnat par équipes

3.9.1 Distance de jeu

Les matchs de championnat se jouent en 16 manches qui doivent toutes être jouées (un exemple de feuille de match est disponible en Annexe 7.1).

3.9.2 Chronométrage et fautes de temps

Le temps imparti pour réaliser le premier coup après la casse est de 1 minute et 30 secondes, chaque coup suivant doit être joué en moins de 45 secondes. Au cours d'une partie, une unique extension de 45 secondes est accordée à chaque joueur. La demande doit être explicitement annoncée ; elle n'est refusée que si le joueur concerné a déjà demandé l'extension.

Le chronomètre est lancé lorsque toutes les billes sont arrêtées ou lorsque la blanche peut être récupérée dans le tiroir de récupération de la table et s'arrête au moment de l'impact du procédé avec la bille de choc (bille blanche).

Une suspension du temps est autorisée dans les cas suivants :

- le joueur demande un râteau,
- quelqu'un ou quelque chose gêne le joueur,
- appel à un arbitre pour juger un coup manifestement litigieux ou juger une position de billes (snook, billes collées...) pour laquelle les deux adversaires sont en désaccord.

Le dépassement de temps est une faute, l'adversaire bénéficie d'un tir libre.

Pour chaque partie, le capitaine de l'équipe bénéficiant de la casse désigne un membre de son équipe chargé de chronométrer les deux joueurs. Le refus ou l'absence de chronomètre entraînera la perte de la partie pour l'équipe responsable du chronomètre.

Le chronométrage peut se faire à l'aide d'un téléphone ou d'un chronomètre silencieux. Le mode vibrant est autorisé.

3.9.3 Casse et tirage à la bande

Un tirage à la bande (voir le Code d'Arbitrage Blackball, Article 1.1) est joué par les deux joueurs adverses de la première manche du match. La première casse revient à l'équipe dont le joueur a remporté le tirage à la bande. Les casses sont ensuite alternées : l'équipe ayant remporté la première casse bénéficie de celle-ci pour toutes les manches dont le numéro est impair, l'équipe adverse de toutes celles dont le numéro est pair.

Si l'un des deux joueurs n'est pas à proximité de la table au moment du tirage à la bande, il perd automatiquement le tirage à la bande. L'équipe adverse remporte la première casse. Les casses sont ensuite alternées selon le même principe que l'alinéa précédent.

3.9.4 Manche anticipée par erreur

Une manche jouée plus tôt que prévu n'est pas rejouée et est enregistrée avec le score obtenu.

3.9.5 Attribution des billards

Chaque match se joue sur les tables attribuées par la direction de jeu. Les équipes refusant de jouer sur le nombre de billards que leur indique la direction de jeu peuvent être sanctionnées selon les principes érigés au Chapitre 5.

3.9.6 Billard partagé

Il peut arriver que 4 équipes n'aient que 3 billards à leur disposition. On considère que les équipes jouent leur match sur 1,5 billard. Parmi les 3 tables à disposition, deux sont dédiées et une est partagée comme suit :

- Deux équipes démarrent leur match avec le billard qui leur est dédié ainsi que le billard partagé.
- Lorsqu'elles finissent la 4^{ème} partie de la 1^{ère} session, elles donnent le billard partagé aux 2 équipes voisines.
- Ces 2 équipes conservent le billard partagé jusqu'à la fin de leur 2^{ème} session (8^{ème} partie). Elles redonnent le billard partagé aux 2 équipes voisines sauf si ces dernières ont déjà fini leur 3^{ème} session auquel cas le billard partagé est conservé jusqu'à la fin du match.

- Ces 2 équipes conservent le billard partagé jusqu'à la fin de leur 3^{ème} session (12^{ème} partie), puis le billard partagé est redonné aux 2 équipes voisines pour qu'elles finissent leur match sauf si elles ont déjà démarré leur 14^{ème} partie.

Il est de la responsabilité des capitaines d'utiliser autant que possible les tables libérées.

3.9.7 Remplacement de joueurs titulaires

Au cours d'un match, un joueur titulaire peut être remplacé par un autre joueur titulaire.

Un joueur titulaire remplacé peut revenir dans le match à la 3^{ème} ou 4^{ème} session. **Il ne peut néanmoins revenir que sur sa position initiale dans la séquence. En aucun cas deux adversaires ne peuvent se rejouer au cours d'un match.**

Tout remplacement doit être matérialisé en entourant le nom du joueur entrant.

3.9.8 Joueurs non-titulaires remplaçants

Afin de pallier l'absence de joueurs titulaires, il est possible de faire appel à des joueurs non-titulaires en remplacement.

Un joueur non-titulaire remplaçant :

- est licencié dans le club de l'équipe avec une date de prise de licence antérieure au 1^{er} mars de la saison en cours ;
- est titulaire d'une équipe du club ;
- appartient à une équipe de division inférieure ou égale ;
- ne peut pas jouer simultanément dans un autre match ; deux matchs se déroulent simultanément dès lors que le début d'un des deux matchs est antérieur à la fin de l'autre match ;
- ne peut pas jouer plus de 30% du nombre de parties maximum possibles du championnat dans lequel il est remplaçant ; **ce quota s'entend globalement au sein d'un même groupe de championnat.**

Par exemple :

- en **Breizh 40**, le championnat compte 22 journées **lors d'une saison régulière**, soit un potentiel de 88 manches jouées au maximum par un joueur au cours d'une saison, un joueur non-titulaire remplaçant ne peut pas jouer plus de 27 manches en **Breizh 40** ;
- **en DR3, le championnat compte 18 journées lors d'une saison régulière, soit 72 matchs joués au maximum par un joueur au cours d'une saison, un joueur non-titulaire remplaçant ne peut pas jouer plus de 22 matchs dans le groupe DR3 dans lequel évolue l'équipe intégrée.**

Tout joueur non-titulaire remplaçant doit être déclaré au moins 48h à l'avance par envoi d'un mail à blackball@liguebretagnebillard.fr.

Jusqu'à 2 joueurs non-titulaires remplaçants peuvent être placés sur la feuille de match pour chacune des quatre sessions (voir un exemplaire de feuille de match 7.1). Par conséquent, deux joueurs titulaires au minimum doivent être présents au sein de chacune des quatre sessions que comportent un match.

Les joueurs non-titulaires remplaçants peuvent eux-mêmes être remplacés par un joueur, titulaire ou non, conformément aux règles stipulées à l'article 3.9.7.

Le contrôle des feuilles de match est effectué *a posteriori* à l'issue des journées de championnat. Chacune des irrégularités sera traduite par une manche perdue, quel que soit le résultat de la manche et sans avertissement préalable. Par ailleurs, aucune manche ne sera rejouée. Le capitaine de l'équipe sera informé afin de réduire le risque de reproduction de l'irrégularité.

Le présent article concerne les compétitions par équipes organisées par la commission régionale Blackball. Pour les compétitions sous l'égide de la commission nationale Blackball, les capitaines sont invités à se référer au code sportif national (cf. Article 1.1).

3.9.9 Résultat d'un match

Le tableau ci-dessous décrit les résultats possibles d'un match de championnat par équipes.

Résultat	Commentaire
Gagné avec bonus offensif	Victoire en réalisant 4 fermes ou plus
Gagné sans bonus offensif	Victoire en réalisant 0 à 3 fermes
Nul avec bonus offensif	8 manches remportées en réalisant 4 fermes ou plus, 8 manches perdues
Nul sans bonus offensif	8 manches remportées en réalisant 0 à 3 fermes, 8 manches perdues
Défaite avec bonus offensif	Défaite en réalisant 4 fermes ou plus
Défaite sans bonus offensif	Défaite en réalisant 0 à 3 fermes
Forfait Excusé	cf. Article 5.4.2
Forfait Non Excusé	cf. Article 5.4.2

La notion de ferme est définie à l'Article 6.1 du chapitre 6.

La validation de la feuille de match se fait en accord avec les deux capitaines en entrant le dernier score. Les deux capitaines signent la feuille de match papier s'il y a lieu.

En cas de litige lors d'une compétition, le directeur de jeu établit un rapport circonstancié des éventuels incidents constatés qu'il transmet sans délai au responsable de la CSR Blackball.

3.10 Points de classement

Les points de classement attribués pour le classement équipe est spécifié dans le Chapitre 6.

Les résultats sont actualisés en temps réel sur Cuescore.

3.11 Fonctionnement sportif

3.11.1 Groupes de divisions et capacité des groupes

Les différentes divisions par équipes regroupent chacune des équipes de clubs régulièrement engagées au sens de l'Article 3.4 et répondant aux conditions de l'Article 3.3.

Une équipe nouvellement créée est engagée dans la division la plus basse.

Plusieurs équipes d'un même club peuvent être engagées au sein d'une même division.

Chaque division peut être composée de plusieurs groupes pouvant comporter de 6 à 40 équipes. Les détails sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Division	Nb groupes	Nb d'équipes/groupes
Breizh 40	1	40
DR3	4	10
DR4	X	8,9,10,12,14 ou 16

Le nombre de groupes de DR4 est conditionné au nombre d'équipes engagées en début de saison.

La répartition des équipes dans les groupes de Breizh 40, DR3 et DR4 est revue tous les ans par le responsable de la CSR Blackball en fonction des équipes engagées en début de saison.

3.11.2 Déroulement des championnats

3.11.2.1 Championnat Breizh 40

Les équipes du Breizh 40 se rencontrent dans un championnat de type ronde suisse adapté aux

contraintes organisationnelles.

Le format comporte p rondes initiales et q rondes finales réparties dans l'année comme décrit à l'Article 3.12. Le nombre p de rondes initiales et q de rondes finales est fixé en début de saison en fonction du calendrier.

Les 40 équipes se rencontrent :

- au sein de 10 poules de 4 équipes lors des p rondes initiales,
- au sein de 20 poules de 2 équipes lors des q rondes finales.

Lors de chaque ronde, les équipes engrangent des points selon le barème explicité à l'Article 6.3.1.

La composition des poules lors des différentes rondes suit l'algorithme suivant :

- lors de la 1^{ère} ronde, les 10 poules de 4 équipes sont déterminées par tirage au sort,
- pour une ronde initiale ℓ , $1 < \ell \leq p$, l'ensemble des résultats de chaque équipe jusqu'à la ronde $\ell - 1$ permet d'établir un classement dont les cas d'égalités sont traités selon les critères explicités à l'Article 6.3.2 ; ce classement détermine les nouvelles poules :

Numéro de poule	Équipes classées
1	de 1 à 4
2	de 5 à 8
3	de 9 à 12
4	de 13 à 16
5	de 17 à 20
6	de 21 à 24
7	de 25 à 28
8	de 29 à 32
9	de 33 à 36
10	de 37 à 40

- pour une ronde finale ℓ , $p < \ell \leq p + q$, l'ensemble des résultats de chaque équipe jusqu'à l'étape $\ell - 1$ permet d'établir un classement dont les cas d'égalités sont traités selon les critères explicités à l'Article 6.3.2 ; ce dernier détermine de manière similaire les nouvelles poules :

Numéro de poule	Équipes classées	Numéro de poule	Équipes classées
1	1 et 2	11	21 et 22
2	3 et 4	12	23 et 24
3	5 et 6	13	25 et 26
4	7 et 8	14	27 et 28
5	9 et 10	15	29 et 30
6	11 et 12	16	31 et 32
7	13 et 14	17	33 et 34
8	15 et 16	18	35 et 36
9	17 et 18	19	37 et 38
10	19 et 20	20	39 et 40

- à l'issue de la dernière ronde finale $p + q$, le classement prend en compte les résultats de l'ensemble des rondes et les cas d'égalités sont traités selon les critères explicités à l'Article 6.3.2.

Des cas d'égalités sont toutefois encore susceptibles d'émerger dans les classements intermédiaires permettant la recomposition des poules pour la ronde suivante. Ces cas d'égalités sont levés par tirage au sort. Plus précisément, pour chaque ronde, chaque équipe se voit associer un rang aléatoire qui ne sera utilisé que pour départager des équipes à égalité. Ce rang aléatoire est généré de sorte que le rang moyen de chaque équipe soit compris entre 20 et 21 (le rang théorique est de 20.5).

La table de tirage, dont un extrait fictif est présenté ci-dessous, est publié et communiqué aux capitaines en début de saison :

Equipes	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5
BREST IBC 1	14	25	32	7	24
RENNES 1	4	23	38	27	20
ROSCOFF 1	31	4	35	26	11
GUIDEL 1	16	30	34	3	8
THORIGNE FOUILLARD 1	40	15	29	15	21
DOUARNENEZ ABD 1	25	39	5	31	2

Ainsi, dans le cas du classement suivant après la ronde 1 :

Rang	Equipe	Points	Parties Gagnées	GA général	Rang Aléatoire	N° Poule - Ronde 2
4	BREST IBC 1	12	30	12	5	2
4	RENNES 1	12	30	12	4	1
6	ROSCOFF 1	10	28	14	-	2
7	GUIDEL 1	6	28	14	8	2
7	THORIGNE FOUILLARD 1	6	28	14	7	2
7	DOUARNE- NEZ ABD 1	6	28	14	9	3

L'équipe ROSCOFF 1 étant seule à la 6^{ème} place, le rang aléatoire n'est pas utilisé et est tout simplement jeté.

Les deux équipes BREST IBC 1 et RENNES 1 sont à égalité sur l'ensemble des critères (points, parties gagnées et goal-average général), la colonne ronde 2 indique que le rang aléatoire de BREST IBC 1 est 25 alors que celui de RENNES 1 est 23, ainsi :

- BREST IBC 1 est donc classée 5^{ème} et est affecté à la poule 2,
- RENNES 1 est de son côté classée 4^{ème} et est affectée à la poule 1.

Les trois équipes GUIDEL 1, THORIGNE FOUILLARD 1 et DOUARNENEZ ABD 1 sont à égalité sur l'ensemble des critères, de rangs aléatoires respectifs 30,15 et 39 donc classées respectivement 8^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} ; par conséquent, pour la ronde, GUIDEL 1 et THORIGNE FOUILLARD 1 sont affectés à la poule 2 et DOUARNENEZ ABD 1 à la poule 3.

3.11.2.2 Championnat DR3

Le championnat se déroule en matchs aller et matchs retour.

Après la dernière journée de championnat (i.e. après le dernier match retour), des matchs de départage permettront d'effectuer un classement du 1^{er} au 16^{ème} de la DR3 et d'attribuer le titre de champion.

Ces matchs de départage sont obligatoires sous peine de perte de la caution de l'équipe et d'un forfait général sur la saison reléguant en division inférieure.

Les matchs de départage sont la confrontation entre les équipes de même classement dans les différents groupes de la division DR3 (matchs entre les 1^{ers} de chaque groupe, les 2^{nds} de chaque groupe, etc).

3.11.2.3 Championnat DR4

Le championnat se déroule selon le nombre d'équipes dans chaque groupe

- en matchs aller et matchs retour
- ou matchs aller, matchs retour et matchs de deuxième aller selon le nombre d'équipes engagées,
- ou encore en une phase matchs aller et une deuxième phase de type "play-off".

L'organisation de matchs de départage est conditionnée au nombre de groupes. Ils seront organisés dans la mesure du possible afin d'obtenir un classement du 1^{er} au 16^{ème}.

3.11.3 Montées et Descentes

3.11.3.1 Entre Breizh 40 et DR3

Les 8 dernières équipes du championnat Breizh 40 sont reléguées en DR3 au profit des 2 premières équipes de chaque groupe de DR3.

Les équipes repêchées, suite à une non-inscription en Breizh 40, le sont selon l'ordre de priorité suivant :

Rang	Équipe	Rang	Équipe
1	9 ^{ème} de DR3	9	13 ^{ème} de DR3
2	10 ^{ème} de DR3	10	14 ^{ème} de DR3
3	33 ^{ème} de Breizh 40	11	37 ^{ème} de Breizh 40
4	34 ^{ème} de Breizh 40	12	38 ^{ème} de Breizh 40
5	11 ^{ème} de DR3	13	15 ^{ème} de DR3
6	12 ^{ème} de DR3	14	16 ^{ème} de DR3
7	35 ^{ème} de Breizh 40	15	39 ^{ème} de Breizh 40
8	36 ^{ème} de Breizh 40	16	40 ^{ème} de Breizh 40

Le classement du championnat DR3 et en particulier le tableau ci-dessus n'ont de sens que lorsque des matchs de classement ont été joués en DR3. Le cas échéant, la CSR Blackball statuera sur ces cas de repêchage.

3.11.3.2 Entre DR3 et DR4

Les 3 dernières équipes de chaque groupe du championnat de DR3 sont reléguées en DR4 au profit des 2 premières équipes de chaque groupe de DR4 ainsi que les 2 meilleurs 3^{ème} sur l'ensemble des groupes DR4.

Les équipes repêchées, suite à une non-inscription en DR3, le sont selon l'ordre de priorité suivant :

Rang	Équipe	Rang	Équipe
1	13 ^{ème} de DR4	13	19 ^{ème} de DR4
2	14 ^{ème} de DR4	14	20 ^{ème} de DR4
3	29 ^{ème} de DR3	15	35 ^{ème} de DR3
4	30 ^{ème} de DR3	16	36 ^{ème} de DR3
5	15 ^{ème} de DR4	17	21 ^{ème} de DR4
6	16 ^{ème} de DR4	18	22 ^{ème} de DR4
7	31 ^{ème} de DR3	19	37 ^{ème} de DR3
8	32 ^{ème} de DR3	20	38 ^{ème} de DR3
9	17 ^{ème} de DR4	21	23 ^{ème} de DR4
10	18 ^{ème} de DR4	22	24 ^{ème} de DR4
11	33 ^{ème} de DR3	23	39 ^{ème} de DR3
12	34 ^{ème} de DR3	24	40 ^{ème} de DR3

Le classement du championnat DR3 et DR4, en particulier le tableau ci-dessus, n'ont de sens que lorsque des matchs de classement ont été joués en DR3 et DR4. Le cas échéant, la CSR Blackball statuera sur ces cas de repêchage.

3.11.3.3 Cas particuliers

Dans le cas d'une équipe DN3 reléguée en Breizh 40, une poule de barrage entre les 2^{ème} de DR3 (respectivement 2^{ème} de DR4) de chaque groupe est organisée pour départager les équipes accédant

en Breizh 40 (respectivement DR3) de celles se maintenant en DR3 (respectivement DR4).

3.12 Dates, lieux et plannings théoriques

Les articles 3.12.1 et 3.12.2 décrivent l'organisation nominale lors d'une saison régulière des championnats par équipes en ligue de Bretagne. La commission sportive régionale peut s'autoriser la modification de cette organisation nominale afin de s'adapter à des circonstances non prévues telles que l'absence de club organisateur, la mise à profit de week-end prolongés etc. En tout état de cause, ces modifications sont signalées aux responsables d'équipes aussi tôt que faire se peut et si possible lors de la réunion *billard à poches* qui a lieu à l'issue de l'assemblée générale de la ligue de Bretagne.

3.12.1 Championnat Breizh 40

Lors d'une saison régulière, les journées de championnat **Breizh 40** se disputent le dimanche au lendemain de la coupe de Bretagne par équipes (cf. Chapitre 4) ainsi que chaque dimanche au lendemain de chaque étape du championnat individuel. Les dates et les lieux sont spécifiés dans le Calendrier Sportif (cf. Article 1.1).

Les 22 journées de championnat sont ainsi réparties sur 8 dimanches à raison de 3 journées de championnat par dimanche **lors des 6 rondes initiales et de 2 journées lors des 4 rondes finales.**

Lors **des 6 rondes initiales**, le planning approximatif est le suivant

Horaire	Phase de la compétition
8H30	Convocation des équipes
8h30	Échauffement sur les tables utilisées pour leur match à venir
8h45	Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour la journée 1
9h00	Début de la journée 1
11h15	Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour la journée 2
11h30	Début de la journée 2
13h00	Coupure des finales

Horaire	Phase de la compétition
15h45	Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour la journée 3
16h00	Début de la journée 3
18h30	Fin de la compétition

Lors des 4 rondes finales, le planning approximatif est le suivant

Horaire	Phase de la compétition
9H00	Convocation des équipes
9h00	Échauffement sur les tables utilisées pour leur match à venir
9h15	Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour la journée 1
9h30	Début de la journée 1
12h00	Coupure des finales
15h15	Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour la journée 2
15h30	Début de la journée 2
18h00	Fin de la compétition

Chaque capitaine s'assure d'avoir rempli la feuille de match à l'heure indiquée dans le planning ci-dessus. À défaut, son équipe se verra infliger deux manches de pénalité et la feuille sera remplie par la table de marque avec les noms des joueurs par ordre alphabétique, que ceux-ci soient présents ou non.

Les feuilles de match par équipes sont remplies par les capitaines en **restant à la table de marque**.

3.12.2 Championnat DR3 et DR4

Lors d'une saison régulière, les journées de championnat en DR3 et DR4 se disputent au sein des clubs de la ligue de Bretagne le dimanche. Les dates sont spécifiées dans le Calendrier Sportif (cf. Article 1.1).

Les lieux **ainsi que les horaires de convocation** sont déterminés par la CSR Blackball, communiqués aux capitaines des équipes concernées et spécifiés également **sur le logiciel sportif** (cf. Article 1.1).

Les journées de championnat sont réparties sur 6 à 10 dimanches à raison de 2 ou 3 journées de championnat par dimanche.

S'il y a lieu, les matchs de départage sont joués après la dernière journée de championnat.

Lors d'une étape du championnat par équipes, le planning approximatif dans le cas de 3 journées de championnat est le suivant :

Horaire	Phase de la compétition
9h30	Convocation des équipes et échauffement libre
9h45	Les capitaines rendent la feuille de match remplie pour la journée 1
10h00	Début de la journée 1
13h15	Les capitaines rendent la feuille de match remplie pour la journée 2
13h30	Début de la journée 2
15h45	Les capitaines rendent la feuille de match remplie pour la journée 3
16h00	Début de la journée 3
18h30	Fin de la compétition

Pour les dates où seules deux journées de championnat sont programmées, le planning est identique avec un match le matin et un match l'après-midi.

3.13 Distribution des récompenses

Les championnats ne sont pas primés.

La remise des trophées et des médailles est effectuée à l'issue de la dernière journée de championnat ou, le cas échéant, après le match de départage. Lors de la remise, les joueurs doivent être en tenue de compétition.

3.14 Championnat de France

Une équipe évoluant dans le championnat par équipes de ligue peut obtenir sa qualification à la finale du championnat de France par équipes de division régionale.

Le code sportif national (cf. Article 1.1) spécifie le nombre d'équipes qualifiées pour chaque ligue. Ce nombre est communiqué au responsable de la CSR Blackball par le responsable national Blackball. Le responsable de la CSR Blackball communique en cours de saison le nombre d'équipes qualifiées aux capitaines d'équipes.

La liste des qualifiés est constituée selon l'ordre de priorité ci-dessous :

Rang	Équipe	Rang	Équipe
1	Champion de Breizh 40	21	21 ^{ème} de Breizh 40
2	Vice-champion de Breizh 40	22	22 ^{ème} de Breizh 40
3	3 ^{ème} de Breizh 40	23	23 ^{ème} de Breizh 40
4	4 ^{ème} de Breizh 40	24	24 ^{ème} de Breizh 40
5	5 ^{ème} de Breizh 40	25	25 ^{ème} de Breizh 40
6	6 ^{ème} de Breizh 40	26	26 ^{ème} de Breizh 40
7	7 ^{ème} de Breizh 40	27	27 ^{ème} de Breizh 40
8	8 ^{ème} de Breizh 40	28	28 ^{ème} de Breizh 40
9	9 ^{ème} de Breizh 40	29	29 ^{ème} de Breizh 40
10	10 ^{ème} de Breizh 40	30	30 ^{ème} de Breizh 40
11	11 ^{ème} de Breizh 40	31	31 ^{ème} de Breizh 40
12	12 ^{ème} de Breizh 40	32	32 ^{ème} de Breizh 40
13	13 ^{ème} de Breizh 40	33	Champion de DR3
14	14 ^{ème} de Breizh 40	34	Vice-champion ^{ème} de DR3
15	15 ^{ème} de Breizh 40	35	3 ^{ème} de DR3
16	16 ^{ème} de Breizh 40	36	4 ^{ème} de DR3
17	17 ^{ème} de Breizh 40	37	5 ^{ème} de DR3
18	18 ^{ème} de Breizh 40	38	6 ^{ème} de DR3
19	19 ^{ème} de Breizh 40	39	7 ^{ème} de DR3
20	20 ^{ème} de Breizh 40	40	8 ^{ème} de DR3

Une équipe qualifiée doit obligatoirement confirmer sa présence ou non au responsable Blackball régional (joignable par mail à blackball@liguebretagnebillard.fr) selon les modalités prévues (date

limite, mode de transmission par mail ou formulaire en ligne etc). Toute absence de réponse avant la date limite sera traitée comme un refus.

Toute équipe forfait qui aurait confirmé sa participation aux championnats de France s'expose à un passage devant la Commission de Discipline compétente à l'initiative de la commission nationale Blackball.

4 Coupes par équipes

4.1 Généralités

La ligue de Bretagne organise deux compétitions par équipes sous le format d'une coupe : la coupe de Bretagne et la coupe DR3-DR4.

L'organisation d'une coupe DR3-DR4 est conditionnée à l'identification d'un club organisateur ou d'un week-end prolongé permettant de respecter un planning raisonnable.

4.1.1 Conditions de participation

Les conditions de participation sont celles du championnat par équipes détaillées dans l'article 3.3.

En outre, la coupe DR3-DR4 est réservée aux équipes évoluant lors de la saison en cours dans les divisions DR3 et DR4 définies à l'Article 3.8.

4.1.2 Nombre de participants

Le nombre d'équipes participantes est limité uniquement par le nombre d'équipes inscrites auprès de la ligue répondant aux conditions de l'Article 4.1.1.

4.1.3 Déroulement et distance d'un match

À l'exception des règles spécifiques détaillées dans le présent article, le déroulement d'un match de coupe suit les mêmes principes que ceux énoncés par les Articles 3.9.2, 3.9.3, 3.9.4, 3.9.5, 3.9.6, 3.9.7, 3.9.8.

Le nombre de parties jouées par un joueur non-titulaire remplaçant n'est pas comptabilisé lors des matchs de coupe. La limite mentionnée à l'Article 3.9.8 ne s'applique donc pas. Néanmoins, un joueur non-titulaire remplaçant ne peut changer d'équipe au cours de la compétition.

Un match par équipes est composé de 3 sessions de 4 manches et d'une 4^{ème} session composée de 3 manches (cf. feuille de match en Annexe 7.2).

Le match est terminé dès lors qu'une équipe a remporté 8 manches, les dernières manches ne sont pas jouées.

Il est de la responsabilité des capitaines d'utiliser autant que possible les tables libérées. En tout état de cause, les manches des sessions suivantes sont jouées sans attendre même si cela décale les matchs.

4.1.4 Procédure d'inscription

Le responsable de la CSR Blackball communique en amont la procédure d'inscription.

4.1.5 Droits d'engagement

La coupe de Bretagne par équipes et la coupe DR3/DR4 sont gratuites.

4.2 Coupe de Bretagne

4.2.1 Finalité

La coupe de Bretagne permet de qualifier les équipes à la phase finale de la coupe de France par équipes.

4.2.2 Nombre d'équipes qualifiées

Les équipes DN1 et DN2 sont directement qualifiées pour les phases finales de la coupe de France.

Le nombre d'équipes qualifiées est variable et est communiqué en cours de saison au responsable de la CSR Blackball par le responsable national Blackball. Ce nombre de qualifiés **s'ajoute** au nombre d'équipes de la ligue inscrites en DN1/DN2.

La coupe de Bretagne permet de classer les équipes (hors DN1/DN2) selon les principes suivants :

- une équipe ayant atteint un niveau supérieur dans le tournoi est classée devant toute équipe ne l'ayant pas atteint ;
- deux équipes ayant atteint le même niveau dans le tournoi sont considérées ex-aequo.

Néanmoins, il peut subsister des cas d'égalité. Le classement des équipes est obtenu en appliquant les règles suivantes énoncées par ordre décroissant de priorité :

- une équipe de division supérieure est classée devant une équipe de division inférieure (Breizh 40 > DR3 > DR4) ;

- deux équipes d'une même division sont départagées, à l'issue de la 12^{ème} journée du Breizh 40 ou à l'issue des matchs aller du championnat par équipes en DR3 et DR4, par le classement, le nombre de points, le goal-average général, puis un match de barrage si les deux équipes résiduelles souhaitent toutes les deux participer à la phase finale de la coupe de France.

Le classement issu de la coupe de Bretagne réalisé, les équipes qualifiées sont les X premières où X est le nombre d'équipes qualifiées évoqué à l'alinéa 2 du présent article.

En cas de forfait d'une équipe, la place vacante est proposé à la première équipe non qualifiée au classement de la coupe de Bretagne. Aucune équipe classée au-delà de la 16^{ème} place dans le classement issu de la coupe de Bretagne ne pourra être repêchée.

Le capitaine d'une équipe qualifiée doit obligatoirement confirmer sa présence ou non aux phases finales de la coupe de France, par mail au responsable Blackball régional (blackball@liguebretagnebillard.fr). Dans le cas contraire et à l'initiative de la commission Blackball nationale, l'ensemble de l'équipe s'expose à un passage devant la Commission de Discipline compétente.

4.2.3 Formule de jeu et tirage au sort

Une coupe par équipes prend la forme d'un tournoi à élimination directe. Le tirage au sort est effectué en amont de la compétition.

La coupe de Bretagne par équipes comporte deux phases :

- une phase réservée aux DN3, Breizh 40, DR3, DR4 qui est qualificative pour les phases finales de la coupe de France ; elle est appelée coupe de la ligue ;
- une phase finale avec intégration des DN1, DN2.

La première phase est constituée de poules indépendantes en simple KO de tailles similaires. Le nombre de poules dépend du nombre d'équipes DN1 et DN2 inscrites : il s'agit du complément à la deuxième plus petite puissance de 2 strictement supérieure au nombre d'équipes DN1 et DN2 inscrites.

Si pour une saison, la ligue présuppose avoir moins de places pour ses équipes non DN1 et DN2 qui atteindraient les quarts de finale ou pour d'autres raisons d'ordre organisationnel, la commission sportive Blackball se garde la possibilité d'intégrer les DN1 et DN2 plus tard dans la compétition.

Dans tous les cas, il n'est pas fait exception et il est procédé à un tirage au sort en amont de la compétition de sorte que deux équipes DN1/DN2 peuvent se rencontrer lors de leur premier match.

4.2.4 Date, lieu et planning

La date et le lieu sont spécifiés dans le Calendrier Sportif (cf. Article 1.1). La coupe de Bretagne a lieu le samedi.

Le planning diffère en fonction du nombre d'équipes participantes et de billards disponibles. Néanmoins, à titre d'information, un planning approximatif est fourni ci-dessous :

Horaire	Phase de la compétition
08h00	Convocation, pointage, tirage au sort et séance photo des équipes
08h30	Cérémonie d'ouverture
09h00	Tour préliminaire et 1 ^{er} tour
12h00	Qualifications du Breizh killer
13h15	2 ^{ème} tour
15h00	Qualifications du Breizh killer
16h45	1/8 de finale + flyers
18h30	¼ de finale (entrée des DN1/DN2) + flyers
19h45	Finale du Breizh killer
21h00	½ finales filmées + flyers

Le Breizh killer est un tournoi satellite dont les règles sont détaillées dans un cahier spécifique (cf. Article 1.1).

Ces horaires ainsi que le nombre de qualifications pour le Breizh killer sont donnés à titre indicatif et seront fonction de l'évolution des matchs.

En particulier, la convocation des équipes DN1/DN2 sera communiquée aux capitaines concernés par la CSR Blackball.

Les joueurs pourront faire des flyers le samedi seulement une fois éliminés de la Coupe par équipes.

La finale de la coupe de Bretagne a lieu le dimanche après la deuxième journée de championnat par équipes en lieu et place de la finale du tournoi mixte lors des autres TR.

4.2.5 Attribution du titre

L'équipe victorieuse se voit décerner le titre de "Vainqueur de la Coupe de Bretagne de Billard Blackball par équipes".

4.2.6 Distribution des primes

La coupe de Bretagne n'est pas primée.

4.2.7 Transmission des résultats

Le responsable sportif Blackball de la ligue transmet les équipes qualifiées au responsable concerné de la commission nationale Blackball (à l'exception des équipes DN1/DN2 qualifiées directement).

4.3 Coupe DR3-DR4

4.3.1 Formule de jeu

La compétition se joue sur les 32 tables du parc de billard régional.

4.3.1.1 De 6 à 16 équipes inscrites

Tableau Double KO de 16 équipes avec 4 équipes qualifiées pour le tableau final.

Demi-finales croisées entre les équipes qualifiées par le coté gagnant et celles par le coté perdant.

4.3.1.2 À partir de 17 équipes inscrites

Tournoi en élimination directe.

4.3.2 Tirage au sort

Le tirage au sort est réalisé en amont de la compétition.

4.3.3 Date, lieu et planning

La date et le lieu sont déterminés par la CSR Blackball et sont contraints par l'utilisation des 32 tables utilisées lors des tournois régionaux.

Le planning diffère en fonction du nombre d'équipes participantes et de tables disponibles. Le planning approximatif est fourni ci-dessous à titre d'information.

Horaire	Phase de la compétition
15h30	Convocation, pointage et séance photo
16h00	Début de la Coupe DR3/DR4

4.3.4 Attribution du titre

L'équipe victorieuse se voit décerner le titre de "Vainqueur de la Coupe DR3/DR4 de Billard Blackball par équipes".

4.3.5 Distribution des primes

La coupe DR3/DR4 n'est pas primée.

5 Respect des règlements, forfaits et sanctions

Ce chapitre traite des sanctions automatiques infligées lors du non respect du règlement par les joueurs ou les équipes.

En plus de ces sanctions automatiques, les manquements graves pourront être étudiés par la commission de discipline compétente conformément au code de discipline (cf. Article 1.1).

5.1 Dispositions communes aux compétitions individuelles et par équipes

5.1.1 Retard

5.1.1.1 Au pointage

Le pointage se fait lors de l'appel du 1^{er} match du joueur ou de l'équipe.

L'absence du joueur ou de l'équipe au pointage est considéré comme un FNE et traité comme tel (cf. Articles 5.3.1 et 5.4.2).

5.1.1.2 À l'appel des matchs

Si un joueur ou une équipe, pendant le déroulement de la compétition n'est pas présent ou présente lors de l'appel de son nom, un deuxième appel est effectué lors du pointage de son adversaire. L'heure de début de match étant précisée sur la feuille de match, après 5 minutes par rapport à cet horaire, si le joueur est toujours absent il sera sanctionné d'une manche perdue.

Si l'absence perdure, il sera sanctionné d'une manche perdue toutes les 5 minutes de retard supplémentaires. Cela signifie, pour ce joueur en retard, qu'il a match définitivement perdu au bout de 15 minutes, dans le cas d'un match en 3 manches gagnantes.

Si cette équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absente ou absent, l'équipe sera sanctionnée d'une manche perdue par billard mis à disposition pour le match toutes les 5 minutes de retard supplémentaires. Cela signifie, pour cette équipe en retard, qu'elle a son match de définitivement

perdu au bout de 20 minutes après le deuxième appel, dans le cas d'un match en 8 manches gagnantes sur 2 billards.

Si la compétition se déroule selon la formule du double K.O. le joueur ou l'équipe passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Néanmoins, il (ou elle) est passible d'une sanction.

5.1.2 Abandon en cours de compétition

Tout joueur ou équipe qui, sans motif justifié et reconnu valable par le directeur de jeu abandonne en cours de compétition, outre les sanctions disciplinaires auxquelles il (ou elle) s'expose, perd son droit à percevoir quelque indemnité que ce soit et aucun point ne lui sera attribué lors de cette compétition.

5.1.3 Disqualification

Les droits d'engagement perçus ne sont pas remboursés aux joueurs ou aux équipes disqualifiés quelque soit le motif de la disqualification.

Les joueurs ou les équipes disqualifiés perdent leur droit à percevoir quelque indemnité que ce soit.

5.1.4 Cartons

Un joueur ne respectant pas les règlements définis par le présent document s'expose aux sanctions suivantes :

- **Carton jaune** : en cas de non-respect des règlements de façon raisonnable (une tolérance supplémentaire est donnée concernant la tenue sportive des joueurs benjamins et juniors) ; le carton jaune est donné pour une durée d'un an, il est en particulier reconduit la saison suivante ;
- **Carton rouge** : pour l'obtention d'un 2^{ème} carton jaune et/ou en cas de non-respect flagrant et/ou volontaire des règlements.

Le carton jaune maintient le joueur en compétition pour le week-end sauf dans le cas du port d'un pantalon en jean où le joueur ne pourra pas jouer tant que son pantalon ne sera pas conforme.

Le carton rouge entraîne l'exclusion pour le week-end et de potentielles sanctions par la commission de discipline compétente. En cas de récidive de cartons rouges, il y a exclusion pour le week-end en cours ainsi que le week-end suivant.

Un joueur recevant un carton rouge perd son droit à percevoir quelque indemnité que ce soit.

5.2 Spécificités des compétitions individuelles

5.3 Comportement des joueurs

Les joueurs doivent montrer un comportement exemplaire. En particulier, ils doivent

- être présents à leur heure de convocation ;
- être en tenue vestimentaire (cf. Article 1.7) ;
- s'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet ;
- rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match ;
- ne pas attendre le 2^{ème} appel pour se présenter à la table de marque.

5.3.1 Forfait

Un joueur est déclaré forfait s'il ne se présente pas à la compétition, s'il quitte cette dernière avant d'être éliminé ou s'il est exclu de la compétition.

Le forfait d'un joueur peut être excusé ou non selon les cas de figure et les justificatifs fournis.

L'information du forfait doit être communiquée par écrit au responsable des inscriptions de la CSR Blackball avec en copie le responsable de la CSR Blackball. Dans le cas contraire, le forfait est considéré comme non excusé.

En dehors de cas exceptionnels étudiés spécifiquement par la CSR Blackball, les cas les plus courants sont :

- **1^{er} cas** : Forfait signalé au moins 48h avant le début de la compétition ; le forfait est considéré valablement excusé et l'inscription du joueur lui est remboursée ;
- **2^{ème} cas** : Forfait signalé entre le début de la compétition et les 48h qui la précèdent ; le forfait est considéré valablement excusé et l'inscription du joueur n'est pas remboursée ;
- **3^{ème} cas** : Forfait non signalé avant l'entrée en compétition d'un joueur ; le forfait est considéré non excusé et l'inscription n'est pas remboursée.

En cas d'hospitalisation d'urgence, le forfait est considéré valablement excusé et l'inscription est remboursée. Néanmoins, pour ce faire, il faudra impérativement fournir un justificatif par mail au responsable de la CSR Blackball (blackball@liguebretagnebillard.fr).

Un forfait non excusé peut amener la CSR Blackball à demander la saisie de la commission de discipline compétente.

S'il y a lieu, le responsable des inscriptions au sein de la CSR Blackball proposera au joueur une procédure de remboursement.

Pour les joueurs permanents de la division Breizh Blackball Elite Tour, le paiement des droits d'engagement est dû y compris pour un forfait excusé qui tomberait dans le 1^{er} cas évoqué au 4^{ème} alinéa du présent article.

5.4 Spécificités des compétitions par équipes

5.4.1 Comportement des équipes

Les équipes et les joueurs qui les composent se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement. Ils doivent :

- être présents à leur heure de convocation ;
- être en tenue vestimentaire (cf. Article 1.7) ;
- remplir leur feuille de match aux horaires demandés ;
- s'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet ;
- rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match ;
- ne pas attendre le 2^{ème} appel pour se présenter à la table de marque ;
- prendre en charge le chronométrage des parties comme indiqué à l'Article 3.9.2

5.4.2 Forfait

Une équipe est déclarée forfait si elle ne présente pas au minimum 3 joueurs répondant aux dispositions des Articles 3.3.1, 3.3.2 et 3.9.8.

Le forfait d'une équipe peut être excusé ou non selon les cas de figure et les justificatifs fournis. Dans tous les cas, les matchs ne sont pas rejoués.

En tout état de cause, un forfait ne pourra être excusé que s'il est annoncé au responsable de la CSR Blackball au moins 24h avant le début de la compétition.

5.4.3 Forfait général

Une équipe ayant été déclarée FNE à au moins 4 reprises (soit 4 matchs) lors de la saison est déclarée forfait général. Tous les matchs de l'équipe sont alors redéfinis comme FNE et traités comme tel.

En cas d'absence d'une équipe lors de la dernière date de son championnat, la CSR Blackball demandera la saisie de la commission de discipline compétente afin de juger d'un forfait excusé, non excusé ou général.

Un forfait général conduit à l'encaissement du chèque de caution.

5.4.4 Encaissement du chèque de caution

Le chèque de caution envoyé au responsable de la CSR Blackball lors de la procédure d'engagement des équipes (*cf.* Article 3.4) pourra être encaissé en cas de non respect des règlements d'une équipe.

6 Barèmes de points

6.1 Casse-ferme et ferme après casse

Selon les compétitions individuelles ou par équipes, les fermes peuvent être valorisées sportivement sous forme de points au classement. Le nombre de points et leurs critères d'attribution sont précisés dans la suite de ce chapitre.

La notion de ferme regroupe celles de casse ferme (cf. Article 6.1.1) ainsi que celle de ferme après casse (cf. Article 6.1.2).

6.1.1 Casse ferme

Le joueur A réalise une casse ferme contre le joueur B si le joueur B perd la partie sans avoir joué.

6.1.2 Ferme après casse

Le joueur A réalise une ferme après la casse contre le joueur B si le joueur B réalise une casse valide sans faire de faute et perd la partie sans avoir joué tout autre coup que la casse.

6.2 Championnats individuels

Sauf mention explicite, ce paragraphe traite de tous les barèmes de classement de l'ensemble des compétitions, des catégories et des divisions.

6.2.1 Le classement "race"

Un classement est établi suite à chaque étape du championnat individuel. **C'est le classement race** ! Ainsi, l'ensemble des joueurs apparaîtra dans un classement unique. Ce classement permet, dans chaque catégorie ou division, de décerner le titre de "Champion de Bretagne" de la saison sportive en cours.

Le classement race des saisons précédentes peut être consulté sur Cuescore (cf. le lien à l'Article 1.1).

6.2.2 Le classement glissant

Le classement est établi en permanence sur le nombre d'étapes qui composent une saison. Cela induit que, pour chaque catégorie ou division, les points attribués à l'étape n° X remplaceront les points attribués de l'étape n°X de la saison précédente. Les points de la saison précédente sont comptés avec un ratio de 0,5.

Ainsi un joueur qui termine la saison précédente avec 200 points, démarre la nouvelle saison avec 100 points.

Un joueur démarrant une saison sans avoir participé la saison précédente commence à 0 point.

Le classement glissant est disponible sur Keginan (cf. 1.1)

6.2.3 Spécificités de la catégorie mixte

Pour la division BBET, le classement race intègre les $n - 1$ meilleurs résultats, sur n étapes, de chaque joueur en terme de points gagnés, de goal-average et de fermes. Le classement glissant, quant à lui, intègre l'ensemble des résultats prévus à l'Article 6.2.2.

6.2.4 Catégorie mixte

6.2.4.1 Division Breizh Blackball Elite Tour

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	Finale	161
Finale	Finaliste	TS/NTS	Demi finale	143
Demi-finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	TS/NTS	Quart de finale	126
Quart de Finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	TS/NTS	Huitième de finale	110
Huitième de Finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	TS/NTS	2 ^{ème} tour gagnant ou 1 ^{er} tour perdant	95

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Poule 6 joueurs DKO	17 ^{ème} à 24 ^{ème}	NTS	1 ^{er} tour gagnant	81
Poule 6 joueurs DKO	17 ^{ème} à 24 ^{ème}	TS	Ne gagne aucun match	69
Poule 6 joueurs DKO	17 ^{ème} à 24 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	68

Chaque ferme (cf. Article 6.1) est récompensée par 5 points de classement.

6.2.4.2 Division Challenger

6.2.4.2.1 De 1 à 64 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	NTS	Finale	110
Finale	Finaliste	NTS	1/2-finale	95
1/2-finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	NTS	1/4-finale	81
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	NTS	1/8-finale	68
1/8-finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	NTS	3 ^{ème} tour côté gagnant ou 4 ^{ème} tour côté perdant	56
Poule 16 joueurs double KO	17 ^{ème} et 24 ^{ème}	NTS	2 ^{ème} tour côté gagnant ou 3 ^{ème} tour côté perdant	45
Poule 16 joueurs double KO	25 ^{ème} à 32 ^{ème}	NTS	2 ^{ème} tour côté perdant	35

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Poule 16 joueurs double KO	33 ^{ème} à 48 ^{ème}	NTS	1 ^{er} tour côté gagnant ou 1 ^{er} tour côté perdant	26
Poule 16 joueurs double KO	49 ^{ème} à 64 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	18

6.2.4.2.2 De 65 à 80 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	Finale	110
Finale	Finaliste	TS/NTS	1/2-finale	95
1/2-finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	TS/NTS	1/4-finale	81
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	TS/NTS	1/8-finale	68
1/8-finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	TS/NTS	1/16-finale	56
1/16-finale	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	TS	Ne gagne aucun match	36
1/16-finale	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	NTS	3 ^{ème} tour	45
Poule 64 joueurs double KO	33 ^{ème} à 48 ^{ème}	NTS	2 ^{ème} tour côté gagnant ou 3 ^{ème} tour côté perdant	35
Poule 64 joueurs double KO	48 ^{ème} à 64 ^{ème}	NTS	1 ^{er} tour côté gagnant ou 1 ^{er} tour côté perdant	26
Poule 64 joueurs double KO	65 ^{ème} à 80 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	18

6.2.4.2.3 De 81 à 96 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	Finale	110
Finale	Finaliste	TS/NTS	1/2-finale	95
1/2-finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	TS/NTS	1/4-finale	81
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	TS/NTS	1/8-finale	68
1/8-finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	TS/NTS	1/16-finale	56
1/16-finale	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	TS/NTS	1/32-finale	45
1/32-finale	33 ^{ème} à 64 ^{ème}	TS	Ne gagne aucun match	27
1/32-finale	33 ^{ème} à 64 ^{ème}	NTS	1/64-finale	35
1 ^{er} tour	65 ^{ème} à 96 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	26

6.2.4.2.4 De 97 à 160 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	Finale	110
Finale	Finaliste	TS/NTS	1/2-finale	95
1/2-finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	TS/NTS	1/4-finale	81
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	TS/NTS	1/8-finale	68
1/8-finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	TS/NTS	1/16-finale	56
1/16-finale	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	TS/NTS	1/32-finale	45
1/32-finale	33 ^{ème} à 64 ^{ème}	TS	Ne gagne aucun match	27
1/32-finale	33 ^{ème} à 64 ^{ème}	NTS	2 ^{ème} tour	35
2 ^{ème} tour	65 ^{ème} à 96 ^{ème}	NTS	1 ^{er} tour	26
1 ^{er} tour	97 ^{ème} à 160 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	18

6.2.4.2.5 De 161 à 240 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	Finale	110
Finale	Finaliste	TS/NTS	1/2-finale	95
1/2-finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	TS/NTS	1/4-finale	81
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	TS/NTS	1/8-finale	68
1/8-finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	TS/NTS	1/16-finale	56
1/16-finale	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	TS/NTS	1/32-finale	45
1/32	33 ^{ème} à 64 ^{ème}	NTS	3 ^{ème} tour	35
1/32	33 ^{ème} à 64 ^{ème}	TS	Ne gagne aucun match	27
3 ^{ème} tour	65 ^{ème} à 96 ^{ème}	NTS	2 ^{ème} tour	26
2 ^{ème} tour	97 ^{ème} à 160 ^{ème}	NTS	1 ^{er} tour	18
1 ^{er} tour	161 ^{ème} à 208 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	11

6.2.5 Catégorie vétéran

6.2.5.1 De 1 à 32 joueurs

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	Finale	68
Finale	Finaliste	TS/NTS	1/2-finale	56
1/2-finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	TS/NTS	1/4-finale	45
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	TS/NTS	1/8-finale	35
1/8-finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	TS/NTS	1/16-finale	26
1/16-finale	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	TS/NTS	Ne gagne aucun match	18

6.2.5.2 De 33 à 64 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	Finale	68
Finale	Finaliste	TS/NTS	1/2-finale	56
1/2-finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	TS/NTS	1/4-finale	45
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	TS/NTS	1/8-finale	35
1/8-finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	TS/NTS	2 ^{ème} tour	26
2 ^{ème} tour	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	TS/NTS	1 ^{er} tour	18
1 ^{er} tour	33 ^{ème} à 64 ^{ème}	TS/NTS	Ne gagne aucun match	11

6.2.6 Catégories féminin, espoir, junior et benjamin

Les joueurs U15, U18, U23 invités au BBET remporte dans leur catégorie spécifique les points d'une victoire.

6.2.6.1 De 1 à 8 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	NTS	Finale	68
Finale	Finaliste	NTS	1/2-finale	56
1/2-finale	3 ^{ème} à 4 ^{ème}	NTS	1/4-finale	45
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	35

6.2.6.2 De 9 à 16 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	NTS	Finale	68
Finale	Finaliste	NTS	1/2-finale	56
1/2-finale	3 ^{ème} à 4 ^{ème}	NTS	1/4-finale	45

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	NTS	1/8-finale	35
1/8-finale	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	26

6.2.6.3 De 17 à 32 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	NTS	Finale	68
Finale	Finaliste	NTS	1/2-finale	56
1/2-finale	3 ^{ème} à 4 ^{ème}	NTS	1/4-finale	45
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	NTS	2 ^{ème} tour	35
2 ^{ème} tour	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	NTS	1 ^{er} tour	26
1 ^{er} tour	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	18

6.2.6.4 De 33 à 40 inscrits

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Dernier match gagné	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	Finale	81
Finale	Finaliste	TS/NTS	1/2-finale	68
1/2-finale	3 ^{ème} à 4 ^{ème}	TS/NTS	1/4-finale	45
1/4-finale	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	TS/NTS	2 ^{ème} tour	35
2 ^{ème} tour	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	NTS	1 ^{er} tour	26
1 ^{er} tour	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	NTS	Ne gagne aucun match	18

6.2.7 Forfait Excusé, Forfait Non Excusé

6.2.7.1 Division Breizh Blackball Elite Tour

Pour les joueurs permanents de la division Breizh Blackball Elite Tour, les points attribués en cas de forfait sont :

- pour un Forfait Excusé, 0 point ;
- pour un Forfait Non Excusé, -200 points.

6.2.7.2 Autres catégories ou divisions

Pour toutes les autres catégories ou divisions, les points attribués en cas de forfait sont :

- pour un Forfait Excusé, 0 point ;
- pour un Forfait Non Excusé, -10 points.

6.2.7.3 Points de goal-average

Pour toutes les catégories et divisions, aucun point de goal-average n'est comptabilisé pour les matchs concernés.

6.2.8 Forfaits liés à des impératifs fédéraux

Les joueurs ayant une obligation sportive fédérale (stage, Blackball Master, tournoi national mixte avec participation au championnat par équipes national, compétition internationale, etc) ou administrative fédérale (réunion FFB, réunion pour le billard avec des élus de l'État, etc) les empêchant de participer à une étape du championnat de Bretagne individuel se voient attribuer les points d'une défaite du tour auquel ils auraient dû être positionnés dans la compétition.

Exemples :

- un joueur qui serait TS dans le Mixte Challenger prend 27 points (si plus de 97 joueurs) ;
- un joueur qui serait NTS du tournoi Espoir prend 18 points (entre 17 et 32 joueurs)

Ces dispositions concernent toutes les catégories. Toutefois, les joueurs concernés doivent en faire la demande explicite, au plus tard dans la semaine suivant la compétition, auprès de la CSR Blackball par courrier électronique à blackball@liguebretagnebillard.fr.

6.3 Championnats par équipes

6.3.1 Attribution des points

Les résultats possibles d'un match de championnat sont définis à l'article 3.9.9.

Résultat du match	Points
Gagné	4
Nul	2
Perdu	1

À ces points de matchs s'ajoute un éventuel bonus offensif de 1 point pour chaque équipe ayant réalisé 4 fermes ou plus. La notion de ferme regroupe celle de casse ferme (cf. Article 6.1.1) ainsi que celle de ferme après casse (cf. Article 6.1.2).}

Lorsqu'une équipe déclare forfait au sens de l'Article 5.4.2 et que celui-ci est excusé, l'équipe forfait perd son match 8 à 0, l'équipe adverse gagne son match 8 à 0. L'équipe présente doit remplir sa feuille de match. La feuille de match de l'équipe absente est rempli par le responsable sportif en tirant au sort les joueurs présents sur la feuille de match.

Lorsque les deux équipes sont en situation de forfait, le match est annulé.

Dans le cas d'un forfait général au sens de l'Article 5.4.3, l'équipe forfaitaire est disqualifiée, aussi tous ses matchs son annulés.

6.3.2 Classement par équipes

Le classement du championnat par équipes est établi grâce aux règles de priorité suivantes :

1. le nombre de points de classement,
2. le nombre de manches gagnées,
3. la différence entre le nombre de manches gagnées et le nombre de manches perdues sur l'ensemble du championnat.

En cas d'égalité sur l'ensemble des critères après la dernière journée de championnat, une séance de pénalties entre les équipes concernées est organisée.

7 Annexes

7.1 Feuille de match de championnat par équipes

COUPE PAR EQUIPES BLACKBALL
SAISON 2026-2027
Breizh 40

LIEU	Roscoff		
Journée		Date	3 et 4 octobre 2026
N° Match Cuescore	nan		
Équipe A		Équipe B	

CF	RF	Joueurs équipe A	Score A	Tirage	Score B	Joueurs équipe B	CF	RF
		A					W	
		B					X	
		C					Y	
		D					Z	
		A					X	
		B					W	
		C					Z	
		D					Y	
		B					Z	
		A					Y	
		D					X	
		C					W	
		B					Y	
		A					Z	
		D					W	
		C					X	
Total							Total	
Forfait							Forfait	

CF = Casse Ferme => Fermeture dès la 1ère prise de main du joueur ayant cassé / Mettre un "X" dans la case correspondante
 RF = Reprise Ferme => Le joueur ayant cassé sans faire faute perd la partie sans jouer d'autre coup que la casse / Mettre un "X" dans la case correspondante
 Dans la colonne "Score A" et "Score B", inscrire le résultat respectif de chaque joueur (1 ou 0)
 Dans la colonne "Tirage", alterner "A" et "B" ou "B" et "A" selon l'équipe ayant remporté la casse

Si un remplaçant rentre sur la feuille de match, entourer son nom afin de le faire remarquer lors de la saisie
 Un joueur remplacé peut revenir sur la feuille de match en reprenant sa place initiale dans la séquence (même lettre)

FIGURE 7.1 – Feuille de match par équipes en championnat

7.2 Feuille de match de coupe par équipes

Coupe de Bretagne 2026
SAISON 2026-2027
Breizh 40 - DR3 DR4

LIEU	Roscoff		
Tour		Date	3 et 4 octobre 2026
N° Match Cuescore	nan		
Équipe A		Équipe B	

CF	RF	Joueurs équipe A	Score A	Tirage	Score B	Joueurs équipe B	CF	RF
		A					W	
		B					X	
		C					Y	
		D					Z	
		A					X	
		B					W	
		C					Z	
		D					Y	
		B					Z	
		A					Y	
		D					X	
		C					W	
		B					Y	
		A					Z	
		D					W	
Total							Total	
Forfait							Forfait	

CF = Casse Ferme => Fermeture dès la 1ère prise de main du joueur ayant cassé / Mettre un "X" dans la case correspondante
 RF = Reprise Ferme => Le joueur ayant cassé sans faire faute perd la partie sans jouer d'autre coup que la casse / Mettre un "X" dans la case correspondante
 Dans la colonne "Score A" et "Score B", inscrire le résultat respectif de chaque joueur (1 ou 0)
 Dans la colonne "Tirage", alterner "A" et "B" ou "B" et "A" selon l'équipe ayant remporté la casse

Si un remplaçant rentre sur la feuille de match, entourer son nom afin de le faire remarquer lors de la saisie
 Un joueur remplacé peut revenir sur la feuille de match en reprenant sa place initiale dans la séquence (même lettre)

FIGURE 7.2 – Feuille de match par équipes en coupe

7.3 Tenue fédérale



FIGURE 7.3 – QR Code vers document annexe

